



DIRECTION RÉGIONALE

J E U N E S S E

S P O R T S

COHÉSION SOCIALE

C E N T R E

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre (OSC) remercie tous les partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports, au travers de la mise à disposition de données et aussi pour leurs participations aux différents comités de pilotage de la plateforme sociale durant l'année 2010. Ces derniers ont été le lieu de riches échanges **qui ont permis de voir se dessiner «OSCARD»**, le tableau de bord de l'Observation Sociale Croisée des Acteurs Régionaux et Départementaux.





Édito	2
Observation Sociale Croisée par thématique	3
Démographie	4
Emploi, chômage, revenu	7
Enseignement, scolarité	12
Personnes handicapées	16
Personnes âgées	23
Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	27
Adultes et familles en difficulté	31
Protection de l'enfance	34
Annexes	37
Formules de calcul	38
Index des sigles	44

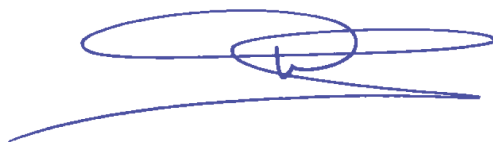
L'observation des données sociales apporte des clés pour saisir la réalité, identifier et mesurer ses évolutions. Elle doit éclairer la décision publique et justifier l'action des décideurs.

La direction régionale de la jeunesse, de sports et de la cohésion sociale a mis en place et assure l'animation d'une plateforme régionale d'observation des données sociales en étroite collaboration avec l'Observatoire régional de la santé. Elle doit permettre de disposer d'informations fiables, récentes et mobilisables.

Cette instance collégiale rassemble des services de l'Etat, des acteurs publics, des collectivités locales, des caisses d'assurance maladie et de retraite qui élaborent et consolident des données sociales dans la région.

Ce document est la concrétisation de leur travail commun.

Je forme le souhait qu'il puisse vous aider dans la mise en œuvre efficace des politiques publiques afin d'apporter des réponses aux défis sociaux de notre région.



Michel CAMUX



Observation Sociale Croisée par thématique

Au 1^{er} janvier 2007, l'Insee estime la population de la région Centre à 2 526 902 habitants, soit une augmentation de plus de 86 900 habitants depuis le recensement de 1999, ce qui correspond à une croissance annuelle de +0,4% (contre +0,7% au niveau national).

Les habitants du Loiret et de l'Indre-et-Loire représentent près de la moitié de la population régionale (respectivement 25,6% et 23,1%). Les départements du sud comptent moins d'habitants (9,2% de la population régionale pour l'Indre et 12,5% pour le Cher).

Avec 64 habitants au km², la région présente une densité de population inférieure à la moyenne nationale (114 habitants par km²). Cette densité marque de fortes disparités entre les départements. La densité de population du Loiret est presque 3 fois supérieure à celle observée dans l'Indre (95,6 habitants par km² contre 35,3 habitants par km²).

La région présente une part de jeunes de moins de 20 ans inférieure au niveau métropolitain (24,2% contre 24,7%). Les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir présentent les proportions de jeunes de moins de 20 ans les plus importantes (25,4% et 25,8%). À l'inverse, les départements de l'Indre et du Cher ont les plus faibles (21,1% et 22,4%). Dans ces derniers, et également dans le Loir-et-Cher, on recense davantage de personnes âgées de 65 ans et plus et de personnes de 75 ans et plus [10], en comparaison aux niveaux régional et national (10,6% dans le Cher, 11,1% dans le Loir-et-Cher, 12,4% dans l'Indre contre 9,7% et 8,5% en région Centre et en France).

La part des personnes âgées vivant seules à domicile en région Centre est inférieure à celle observée au niveau national (37,4% contre 39,0%). Ce sont dans les départements de l'Indre et du Cher que l'on observe les proportions les plus importantes (38,6% et 39,2%).

Un indicateur permet de mesurer le degré de vieillissement des habitants de la région Centre, il s'agit de l'indice de vieillesse [10], qui mesure le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Cet indice montre clairement un vieillissement des habitants de la région Centre plus marqué qu'au niveau national (76 contre 67). L'analyse infrarégionale montre des indices plus élevés dans le Cher et l'Indre que dans le reste des départements de la région (respectivement 93 et 110 contre 64 en Eure-et-Loir et 65 dans le Loiret).

D'après les projections démographiques de l'Insee, à l'horizon 2040 (Omphale 2010, scénario central), la région Centre compterait 2 806 583 habitants, soit près de 280 000 personnes de plus (taux de croissance annuelle moyen entre 2007 et 2040 de +0,32%, contre +0,41% en métropole). La région Centre deviendrait la région la plus dynamique du grand bassin parisien, devant l'Île-de-France. Au niveau national, elle occuperait le 10^e rang des régions métropolitaines les plus dynamiques, derrière celles du sud de la France et de l'arc atlantique. Cependant en termes de démographie, le gain de population s'opérerait uniquement sur les classes d'âge les plus élevées. À l'horizon 2040, moins de jeunes de moins de 20 ans seraient recensés par rapport à 2007. Ils ne représenteraient plus que 22,3% de la population régionale.





À l'inverse, l'effectif des 65 ans et plus connaîtrait une forte augmentation et représenterait 28,1% de la population régionale en 2040 (contre 18,5% en 2007, soit près de 10 points). Ce sont dans les départements du sud de la région (Cher et Indre) que l'on observerait les proportions les plus importantes (respectivement 31,6% et 33,7%). Ces derniers auraient également les indices de vieillissement les plus élevés de la région (respectivement 154 et 175 contre 126 en région Centre).

La population vieillira assez fortement et ce sur tous les territoires de la région (mais également au niveau national). La prise en charge de la dépendance des personnes âgées constitue dès maintenant et pour les années à venir une grande priorité.

Au niveau de la composition des ménages, on recense au 1^{er} janvier 2007, en région Centre, moins de personnes de 25 à 59 vivant seules (13,2%) [10] et de familles monoparentales (18,5%) qu'au niveau national (respectivement 13,9% et 20,8%).

D'une manière générale, les analyses cantonales montrent de fortes proportions de ménages composés d'une seule personne et de familles monoparentales [10] dans les villes centres et leurs agglomérations. ■

DONNÉES GÉNÉRALES

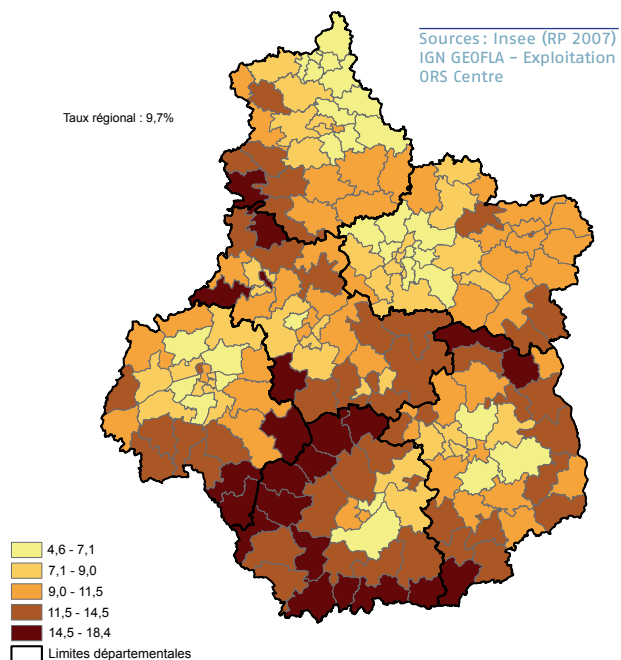
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Population au 1 ^{er} janvier 2007	314 600 (12,5%)	422 410 (16,7%)	232 791 (9,2%)	583 084 (23,1%)	326 290 (12,9%)	647 727 (25,6%)	2 526 902 (100,0%)	61 795 007
Densité en habitants par km ² en 2007	43,5	71,8	34,3	95,2	51,4	95,6	64,5	113,6
Superficie (en km ²) en 2007	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (99-07) Taux annuel moyen entre 1999 et 2007 (en %)	+0,0%	+0,4%	+0,1%	+0,6%	+0,4%	+0,6%	+0,4%	+0,7%
Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2007	70 495 (22,4%)	109 075 (25,8%)	49 115 (21,1%)	142 101 (24,4%)	76 123 (23,3%)	164 613 (25,4%)	611 523 (24,2%)	15 272 975 (24,7%)
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2007	230 879 (73,4%)	332 233 (78,7%)	164 693 (70,8%)	450 039 (77,2%)	240 401 (73,7%)	509 055 (78,6%)	1 927 301 (76,3%)	48 399 546 (78,3%)
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2007	178 896 (56,9%)	243 945 (57,8%)	129 512 (55,6%)	337 417 (57,9%)	181 969 (55,8%)	376 268 (58,1%)	1 448 008 (57,3%)	36 223 970 (58,6%)
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2007	65 209 (20,7%)	69 390 (16,4%)	54 163 (23,3%)	103 564 (17,8%)	68 197 (20,9%)	106 847 (16,5%)	467 370 (18,5%)	10 298 061 (16,7%)
 Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) en 2007	33 433 (10,6%)	36 268 (8,6%)	28 925 (12,4%)	53 955 (9,3%)	36 163 (11,1%)	55 063 (8,5%)	243 805 (9,7%)	5 259 285 (8,5%)
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2007	13 112 (39,2%)	13 239 (36,5%)	11 161 (38,6%)	20 290 (37,6%)	13 110 (36,3%)	20 325 (36,9%)	91 238 (37,4%)	2 049 452 (39,0%)
 Indice de vieillissement en 2007 (65 ans et plus pour 100 personnes de - de 20 ans) en 2007	93	64	110	73	90	65	76	67
Population à l'horizon 2040 (Omphale 2010, scénario central)	314 610 (11,2%)	471 754 (16,8%)	237 923 (8,5%)	687 614 (24,5%)	366 444 (13,1%)	728 238 (25,9%)	2 806 583 (100,0%)	70 734 136
Nombre de personnes de moins de 20 ans à l'horizon 2040 (pour 100 habitants) (Omphale 2010, scénario central)	64 679 (20,6%)	110 810 (23,5%)	45 942 (19,3%)	154 308 (22,4%)	78 303 (21,4%)	170 658 (23,4%)	624 700 (22,3%)	15 858 928 (22,4%)
Nombre de personnes de 65 ans et plus à l'horizon 2040 (pour 100 habitants) (Omphale 2010, scénario central)	99 557 (31,6%)	122 149 (25,9%)	80 177 (33,7%)	185 051 (26,9%)	114 320 (31,2%)	186 800 (25,7%)	787 964 (28,1%)	18 197 103 (25,7%)
Indice de vieillissement à l'horizon 2040 (Omphale 2010, scénario central) (65 ans et plus pour 100 personnes de - de 20 ans)	154	110	175	120	146	109	126	115
Nombre de ménages en 2007	139 681	171 598	105 054	257 938	141 389	273 510	1 089 170	26 352 815
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2007	144 907 (46,1%)	200 064 (47,4%)	105 328 (45,2%)	267 873 (45,9%)	149 196 (45,7%)	304 289 (47,0%)	1 171 657 (46,4%)	29 225 144 (47,3%)
 Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules en 2007 (pour 100 personnes de 25 à 59 ans)	20 198 (13,9%)	22 139 (11,1%)	14 498 (13,8%)	38 671 (14,4%)	18 785 (12,6%)	40 393 (13,3%)	154 684 (13,2%)	4 068 637 (13,9%)
 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2007	8 303 (20,2%)	10 578 (16,9%)	5 516 (19,2%)	15 208 (19,0%)	8 074 (18,4%)	16 882 (18,1%)	64 563 (18,5%)	1 843 929 (20,8%)

Sources : insee (rp 1999, 2007).

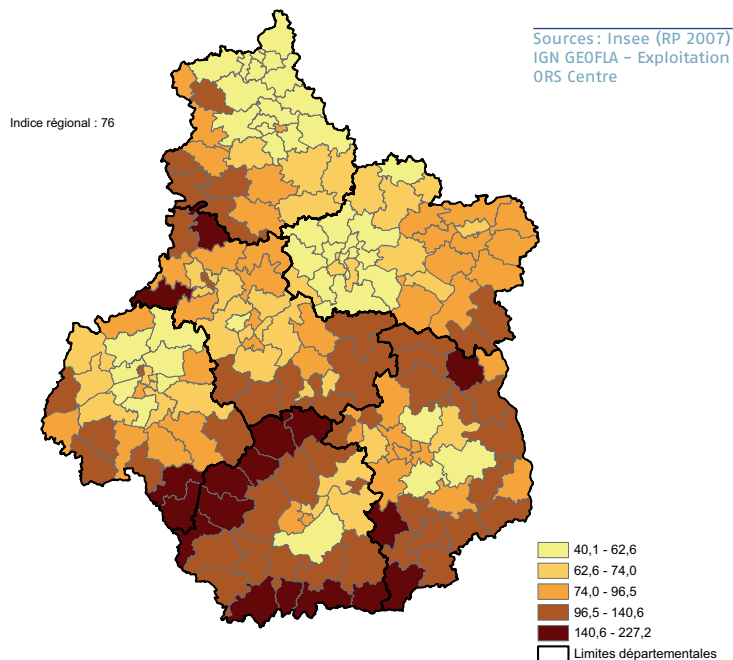
 VALEURS
REMARQUABLES



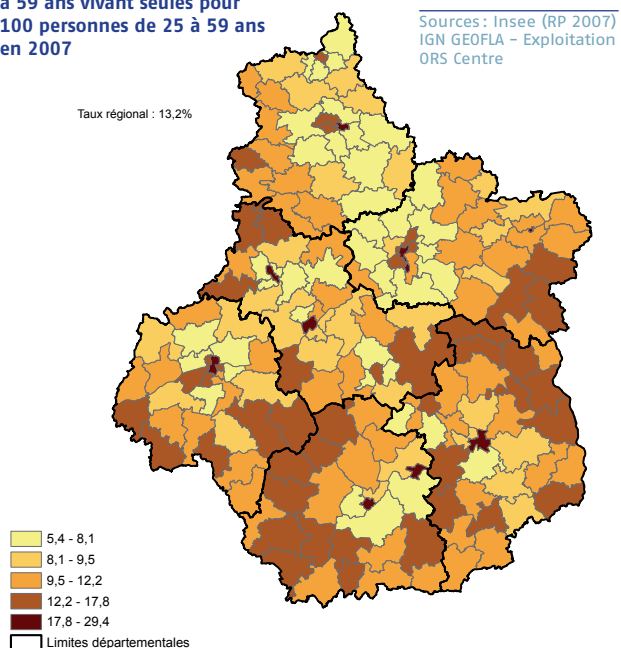
Nombre de personnes de 75 ans et plus pour 100 personnes en 2007



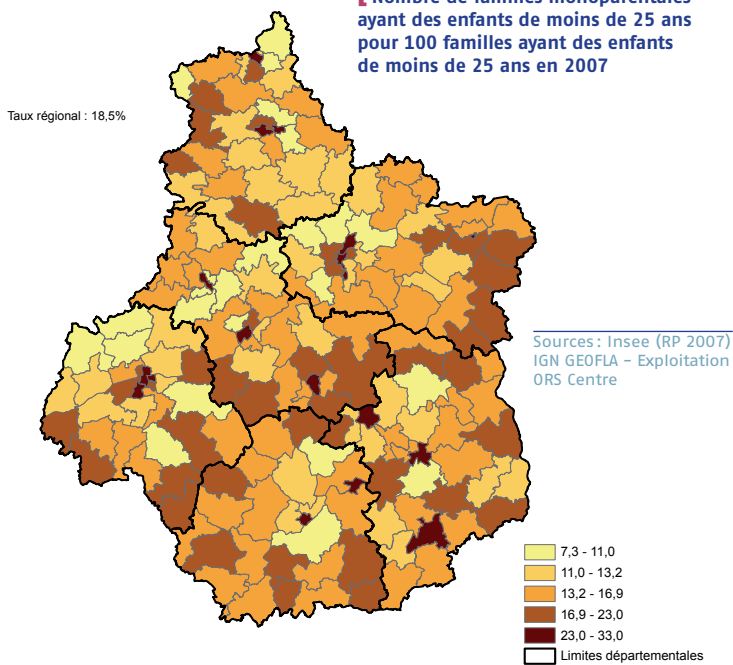
Indice de vieillissement en 2007



Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules pour 100 personnes de 25 à 59 ans en 2007



Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2007



Au 1^{er} janvier 2007, la région Centre compte plus de 1 172 200 actifs (actifs occupés et chômeurs), soit 46,4% de sa population totale.

Au 31 décembre 2007, la plupart des emplois en région Centre sont des emplois salariés (91%). L'emploi salarié est massivement localisé dans le tertiaire. Ce dernier occupe 72% des salariés. L'industrie regroupe 19% des emplois, la construction 7% et l'agriculture 2%. L'industrie est un secteur caractéristique de la région Centre. En effet ce secteur regroupe 19% des effectifs salariés (contre 15% au niveau national), ce qui classe la région Centre au 6^e rang des régions métropolitaines pour ses effectifs industriels.

Au 1^{er} janvier 2007, on recense un peu plus de 26 000 agriculteurs-exploitants en région Centre, soit 2,5% de la population ayant un emploi [10]. Cette proportion est supérieure à celle observée en moyenne en France (2,0%). Les écarts entre les départements extrêmes sont importants puisque l'Indre présente un taux plus de 3 fois supérieur à celui observé dans le Loiret (5,0% contre 1,5%).

L'Insee recense plus de 129 000 cadres en 2007 [10]. Ils représentent 12,2% de la population active ayant un emploi, soit un taux inférieur à celui relevé en France (15,8%). Les proportions de cadres les plus élevées sont observées dans les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire (respectivement 14,1% et 13,7%). À l'inverse, les départements du sud de la région ainsi que le Loir-et-Cher en comptent moins (8,2% dans l'Indre, 10,1% dans le Cher et 10,3% dans le Loir-et-Cher).

Les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre comptent davantage d'ouvriers dans la population active ayant un emploi (29,3% et 29,4%). Ces taux sont supérieurs à ceux observés dans les territoires de référence (26,9% en région Centre et 23,1% au niveau national). On dénombre un peu plus de 283 800 ouvriers [10] en région Centre au 1^{er} janvier 2007.

Les employés, [10] au nombre de 305 340, représentent, au 1^{er} janvier 2007, un peu moins d'un tiers de la population active (28,9%), soit une proportion supérieure à celle observée au niveau national (28,4%). Les employés sont surreprésentés dans le département du Cher et de l'Indre (respectivement 30,3% et 31,5% de la population active).

La représentation cartographique à l'échelle des cantons fait apparaître de plus fortes concentrations d'agriculteurs-

exploitants dans les cantons ruraux du sud de la région. D'une manière générale, ce sont également dans les cantons ruraux des départements que l'on observe les plus fortes proportions d'ouvriers. Les cadres et les employés sont davantage présents dans les villes centres et leurs agglomérations.

En 2007, 43,5% des foyers fiscaux de la région ne sont pas imposés [10], soit une proportion d'un point inférieure à la moyenne nationale (44,5%). Dix points séparent les départements extrêmes de la région. Le Loiret a la plus faible part de foyers fiscaux non imposés (40,0%), l'Indre la plus forte (50,7%). En France, le revenu moyen annuel par foyer fiscal est de 22 947 euros en 2007, contre 21 776 euros en région Centre. Ce revenu déclaré au fisc, aussi appelé revenu net imposable, comprend plusieurs catégories de revenus (revenus d'activité, pensions, revenus du patrimoine...) [10]. Le revenu net imposable par foyer fiscal a augmenté depuis 2006. En effet, à partir de cette date, les barèmes d'imposition reposent sur de nouvelles bases parmi lesquelles figurent entre autres le changement de taux et des tranches d'imposition, l'abandon de l'abattement de 20% sur les revenus d'activités (salaires et revenus des indépendants).

De plus, en 2007, un « bouclier fiscal » a été instauré dont le principe repose sur le fait que les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent être supérieurs à 60% de ses revenus (50% à partir de 2008). En région Centre, on observe des disparités quant au revenu moyen annuel par foyer fiscal. Le Loiret se distingue avec un revenu moyen annuel de près de 23 000 euros. À l'inverse, il est d'un peu plus de 18 000 euros dans l'Indre. L'analyse cantonale montre que les agglomérations des grandes villes de l'axe ligérien présentent les revenus les plus élevés. Les plus faibles se concentrent dans les territoires ruraux du sud de la région.

Le taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2010 en région Centre s'établit à 8,4% des actifs de la région Centre, contre 9,2% au niveau national. Au niveau infrarégional, le Cher présente le taux de chômage le plus élevé (9,2%). À l'inverse, les départements du Loir-et-Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire ont les plus faibles (respectivement 7,8%, 8,0% et 8,1%).

On observe, au 31 décembre 2010, en région Centre une proportion de demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée (catégories ABC) proche de celle du niveau national (37,7% contre 37,4% dans l'hexagone). Le Cher et l'Eure-et-Loir présentent les proportions de demandeurs d'emploi de longue durée les plus élevées (respectivement 40,0% et 40,9%). À l'inverse, ce sont dans les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire que les plus faibles parts sont observées (34,4%).







Au 31 décembre 2010, 47,4% des DEFM de catégorie A sont des femmes en région Centre, contre 47,2% au niveau national. À l'échelle départementale, les taux varient de 46,2% dans le Loir-et-Cher à 48,2% dans l'Indre.

Fin 2010, en région Centre, près d'un DEFM de catégorie A sur 5 est âgé de moins de 25 ans (19,4%). Cette propor-

tion est supérieure de plus d'un point à celle observée en France hexagonale (18,1%). L'analyse départementale montre une forte proportion de DEFM A de moins de 25 ans dans l'Indre et l'Indre-et-Loire (respectivement 20,1% et 20,0%). Le Cher, le Loiret et le Loir-et-Cher présentent les plus faibles parts (respectivement 18,7%, 18,9% et 19,0%).

Parmi les DEFM de catégorie A en région Centre, au 31 décembre 2010, 19,3% sont âgés de 50 ans et plus contre 18,0% en France hexagonale. Les départements du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre se démarquent de la région avec des proportions supérieures (respectivement 20,8%, 20,9% et 21,5%). Le Loiret et l'Indre-et-Loire se distinguent quant à eux avec des parts inférieures au taux régional (respectivement 18,2% et 18,4%). ■

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) (pour 100 personnes) en 2007	139 992 (44,5%)	201 516 (47,7%)	101 867 (43,8%)	272 085 (46,7%)	147 939 (45,3%)	309 330 (47,8%)	1 172 279 (46,4%)	28 965 271 (46,9%)
Nombre total d'emplois salariés et non salariés* (% emplois salariés/total) en 2007	118 925 (90,0%)	150 624 (91,2%)	90 494 (88,6%)	233 584 (91,2%)	130 267 (90,2%)	273 946 (93,1%)	997 840 (91,2%)	
Emploi salarié par secteur d'activité* en 2007								
<i>Agriculture (en%)</i>	3 004 (2,8)	2 292 (1,7)	1 661 (2,1)	4 147 (1,9)	4 083 (3,5)	3 765 (1,5)	18 952 (2,1)	
<i>Industrie (en %)</i>	21 751 (20,3)	30 646 (22,3)	15 794 (19,7)	34 432 (16,2)	24 173 (20,6)	49 392 (19,4)	176 188 (19,4)	
<i>Construction (en %)</i>	6 669 (6,2)	9 506 (6,9)	5 495 (6,9)	15 800 (7,4)	8 743 (7,4)	17 150 (6,7)	63 363 (7,0)	
<i>Tertiaire (en %)</i>	75 591 (70,6)	94 882 (69,1)	57 190 (71,4)	158 611 (74,5)	80 520 (68,5)	184 870 (72,4)	651 664 (71,6)	
 Nombre d'agriculteurs - exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2007	4 171 (3,4%)	4 104 (2,3%)	4 639 (5,0%)	4 957 (2,0%)	3 931 (2,9%)	4 279 (1,5%)	26 079 (2,5%)	525 364 (2,0%)
 Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2007	12 557 (10,1%)	22 068 (12,2%)	7 566 (8,2%)	33 622 (13,7%)	13 752 (10,3%)	39 496 (14,1%)	129 061 (12,2%)	4 080 108 (15,8%)
 Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2007	34 306 (27,6%)	50 197 (27,7%)	27 008 (29,4%)	59 281 (24,2%)	39 092 (29,3%)	73 949 (26,3%)	283 833 (26,9%)	5 951 518 (23,1%)
 Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2007	37 749 (30,3%)	51 712 (28,5%)	28 955 (31,5%)	70 972 (28,9%)	38 378 (28,8%)	77 576 (27,6%)	305 342 (28,9%)	7 323 984 (28,4%)
 Nombre de foyers fiscaux non imposés (pour 100 foyers fiscaux) en 2007	85 841 (47,2%)	95 219 (41,0%)	69 582 (50,7%)	140 488 (43,5%)	83 047 (44,5%)	144 454 (40,0%)	618 631 (43,5%)	15 521 511 (44,5%)
 Revenu net imposable moyen de l'ensemble des foyers fiscaux (en euros) en 2007	20 045€	22 762€	18 823€	22 075€	21 523€	22 998€	21 776€	22 947€

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,5 smic) au 31.12.2009 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4 551 (11,8%)	4 812 (9,7%)	2 386 (8,7%)	7 287 (10,3%)	3 717 (10,1%)	7 779 (10,1%)	30 532 (10,2%)	7,7 % (31.12.2007)
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2009 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 101 (21,0%)	7 767 (15,6%)	5 148 (18,8%)	12 064 (17,1%)	6 224 (17,0%)	12 705 (16,5%)	52 009 (17,3%)	18,1% (31.12.2007)
Taux de chômage localisés au 4^e trimestre 2010 (1) (en %)	9,2%	8,8%	8,0%	8,1%	7,8%	8,7%	8,4%	9,2%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2010	18 675	27 099	12 264	35 481	19 788	42 520	155 827	4 097 920
<i>dont de DEFM** de catégorie A au 31 décembre 2010</i>	12 939	17 464	8 071	22 733	12 247	26 962	100 416	2 748 150
Nombre de DEFM**de longue durée (>1an) de catégories ABC pour 100 DEFM** ABC au 31 décembre 2010	7 476 (40,0%)	11 074 (40,9%)	4 214 (34,4%)	12 219 (34,4%)	7 231 (36,5%)	16 561 (38,9%)	58 775 (37,7%)	1 532 710 (37,4%)
Nombre de DEFM**femmes de catégories ABC parmi les DEFM**ABC au 31 décembre 2010	9 643 (51,6%)	14 061 (51,9%)	6 378 (52,0%)	18 061 (50,9%)	9 989 (50,5%)	21 375 (50,3%)	79 507 (51,0%)	2 053 760 (50,1%)
<i>dont DEFM** femmes de catégorie A parmi les DEFM**A au 31 décembre 2010</i>	6 222 (48,1%)	8 315 (47,6%)	3 893 (48,2%)	10 820 (47,6%)	5 656 (46,2%)	12 665 (47,0%)	47 571 (47,4%)	1 296 210 (47,2%)
Nombre de DEFM**jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC parmi les DEFM**ABC au 31 décembre 2010	3 479 (18,6%)	5 312 (19,6%)	2 349 (19,2%)	6 868 (19,4%)	3 644 (18,4%)	8 051 (18,9%)	29 703 (19,1%)	717 020 (17,5%)
<i>dont DEFM** jeunes de catégorie A parmi les DEFM**A au 31 décembre 2010</i>	2 425 (18,7%)	3 447 (19,7%)	1 624 (20,1%)	4 540 (20,0%)	2 330 (19,0%)	5 098 (18,9%)	19 464 (19,4%)	497 000 (18,1%)
Nombre de DEFM**seniors (50 ans et plus) de catégories ABC parmi les DEFM** ABC au 31 décembre 2010	3 716 (19,9%)	4 856 (17,9%)	2 492 (20,3%)	6 196 (17,5%)	3 989 (20,2%)	7 176 (16,9%)	28 425 (18,2%)	717 310 (17,5%)
<i>dont DEFM**seniors de catégorie A parmi les DEFM**A au 31 décembre 2010</i>	2 697 (20,8%)	3 260 (18,7%)	1 732 (21,5%)	4 176 (18,4%)	2 557 (20,9%)	4 909 (18,2%)	19 331 (19,3%)	494 880 (18,0%)

Sources : Insee, DGI, Direccte Centre, Dares, Pôle emploi

*Sources : Insee au 31.12.2007, Estimations régionales et départementales d'emploi (données provisoires).

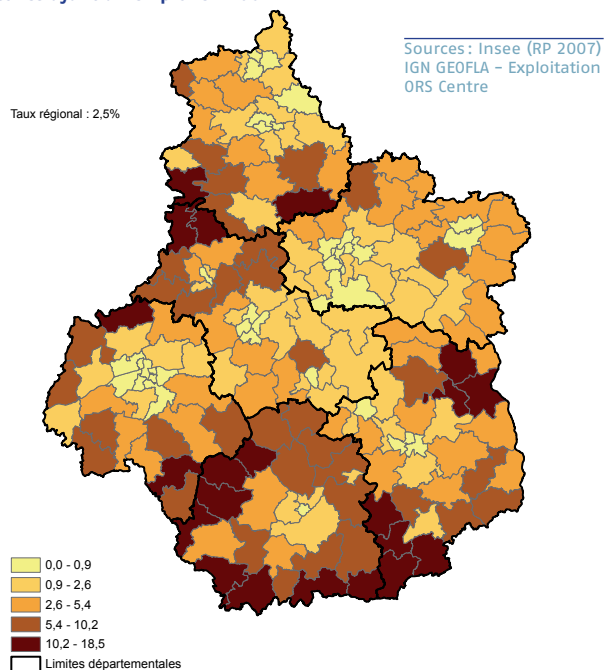
**DEFM : données brutes.

Sources : Pôle emploi Centre / Direccte Centre

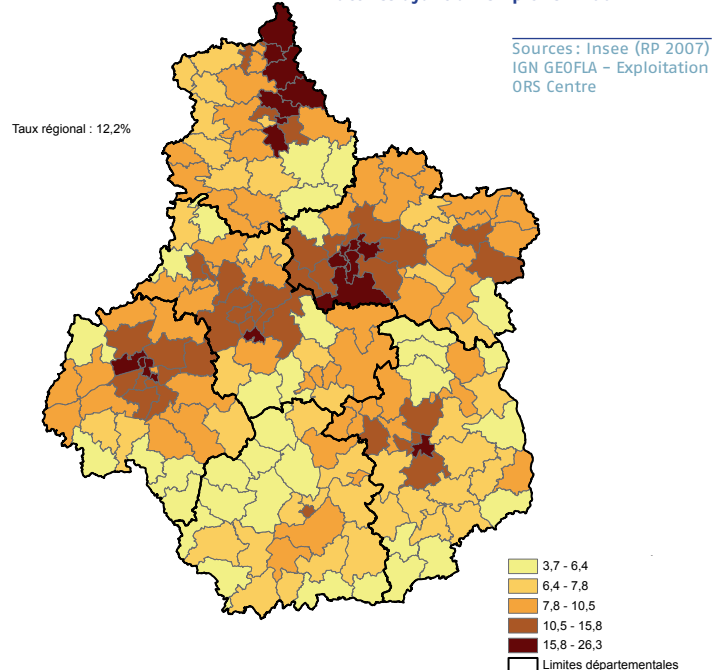
 VALEURS REMARQUABLES



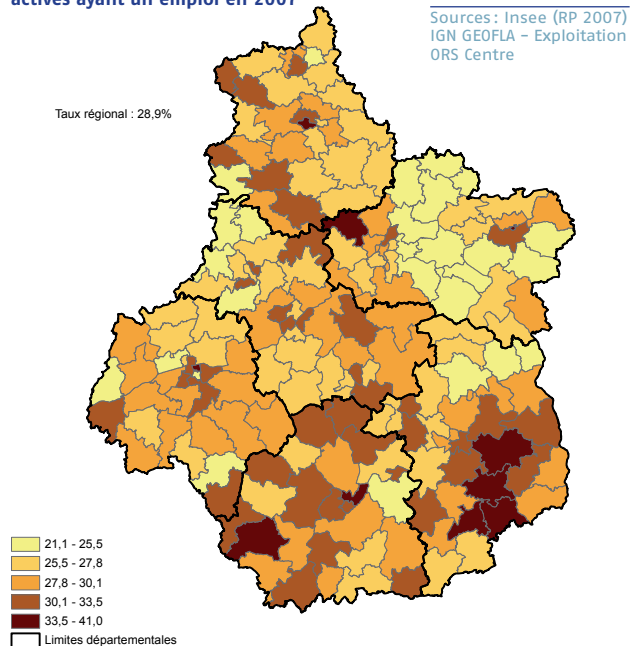
Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2007



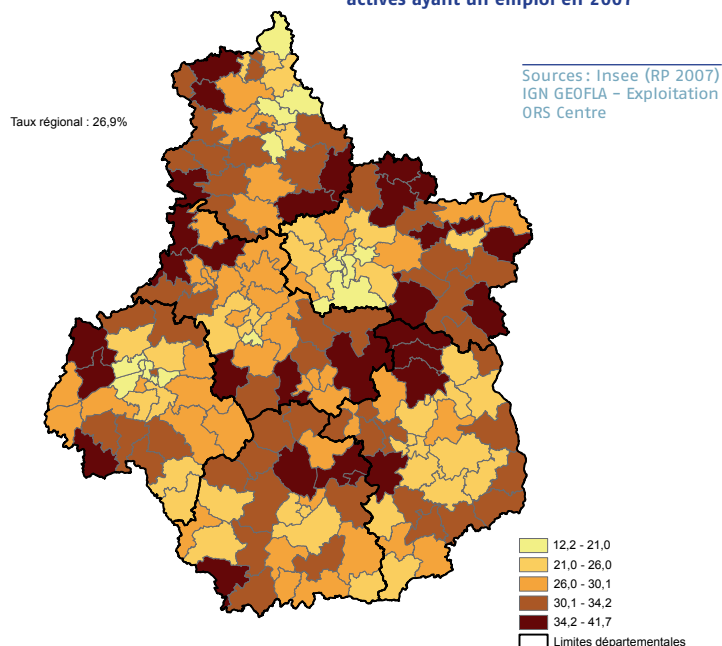
Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2007



Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2007

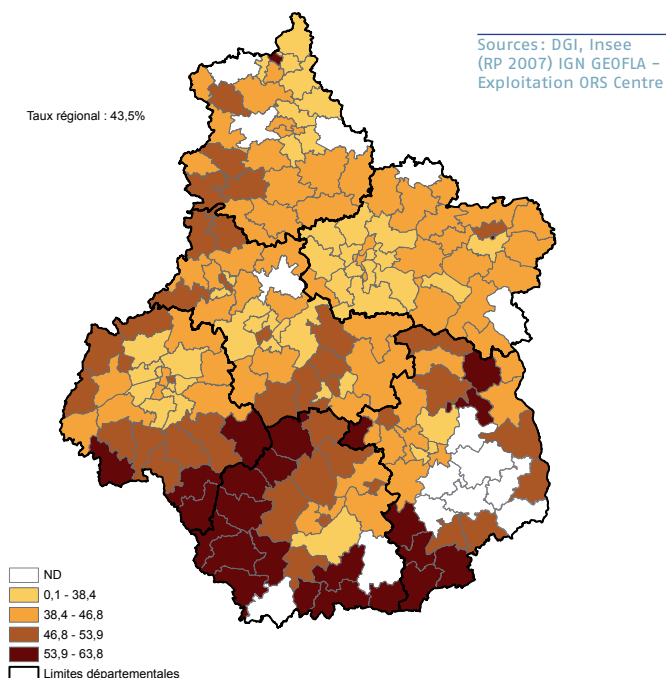


Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2007

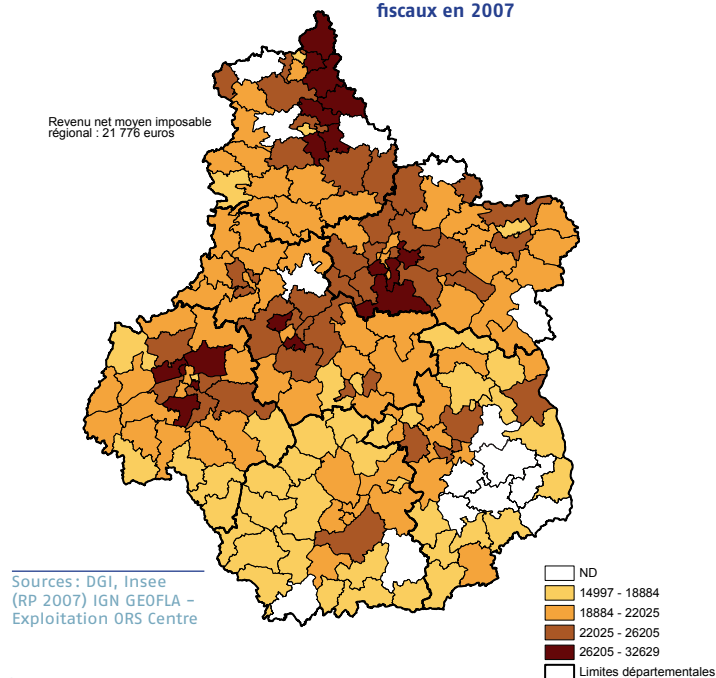




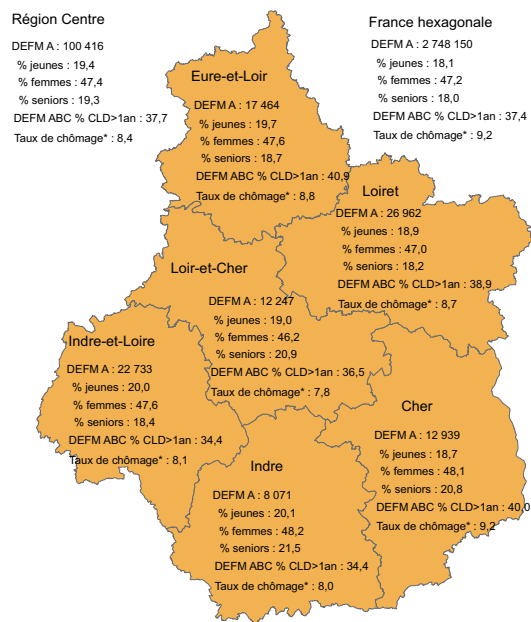
Nombre de foyers fiscaux non imposés sur le revenu pour 100 foyers fiscaux imposés en 2007



Revenus imposables moyens annuels (en euros) de l'ensemble des foyers fiscaux en 2007



Situation du marché du travail en région Centre fin décembre 2010



Sources : Direccte Centre, Insee, Dares, Pôle Emploi IGN GEOFLA - Exploitation ors centre

*Taux de chômage au 4ème trimestre 2010
Source : Insee, Dares, Pôle Emploi

DEFM : Données brutes

Lors de la rentrée scolaire 2010, l'académie Orléans-Tours recensait 115 664 collégiens (public et privé), 52 670 lycéens (public et privé), 23 917 élèves en formation professionnelle (CAP, BEP, 2nde, 1^{re} et terminale professionnelle), 679 apprentis, 6 907 élèves en section de technicien supérieur (STS) et 2 174 étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles.

La scolarité conditionne en grande partie l'insertion future des jeunes dans la vie active.

En 2008, 36% des jeunes de la région Centre âgés de 18 à 24 ans sont scolarisés contre près de 44% en France. Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 18 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation (public, privé et agriculture). Un jeune de 18 à 24 ans sur 5 de l'Eure-et-Loir est scolarisé au cours de l'année scolaire 2007-2008 (19,9%). Dans le département de l'Indre-et-Loire, plus de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans sont scolarisés (54,0%) [1].

Le taux de sortie sans qualification permet d'appréhender la non qualification des élèves du second degré. Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 6,1% des élèves suivant une formation secondaire sous statut d'apprenti et sous statut scolaire (public et privé) sont sortis sans qualification. Ce taux est relativement proche de celui observé en France sur la même période (5,9%).

Au 1^{er} janvier 2007, l'Insee recense, en région Centre, plus de 30 600 jeunes de 20 à 29 ans [2] sortis du système scolaire sans diplôme, ou avec uniquement le certificat d'études primaires, soit une proportion de jeunes pas ou peu diplômés de 10,7% contre 10,0% en France. L'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et l'Indre présentent les taux les plus élevés (respectivement 12,2%, 12,5% et 12,8%). À l'inverse, c'est dans l'Indre-et-Loire que l'on observe la plus faible part, avec 7,5% de jeunes de 20 à 29 ans pas ou peu diplômés.

Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) ou au baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive [3]. Ils évaluent pour une génération « théorique » la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. La région Centre présente au cours de l'année scolaire 2009-2010 un taux d'accès au diplôme national du brevet proche de celui de la France (79,6% et 79,5%). Les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire se démarquent quant à eux avec des taux supérieurs à celui observé en région (80,9% et 81,5% contre 79,6% en région Centre). À l'inverse, le Loir-et-Cher et le Cher se distinguent avec les taux les plus faibles (76,5% et 77,6%). Concernant le baccalauréat, un point sépare la région et le niveau national (64,7% contre 65,6%). Le Loiret a le meilleur taux d'accès au baccalauréat de la région (69,6%). L'Indre a quant à lui le plus faible (respectivement 59,7%).





Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 65,4% des néo-bacheliers de la région Centre ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur, contre 68,7% en France [4]. On constate que les néo-bacheliers du Cher ont davantage poursuivi leurs études après le baccalauréat que ceux de l'Indre. En effet, dix points séparent les départements extrêmes de la région (70,2% dans le département du Cher contre 60,4% dans celui de l'Indre).

Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève. Pour l'année scolaire 2009-2010, le taux de collégiens boursiers en région Centre est inférieur à celui de la France (24,7% contre 27,8%). Ce sont dans le Cher et dans l'Indre (28,0% et 28,7%), que les taux sont les plus importants. À l'inverse, dans l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir, les proportions sont plus faibles (22,8% et 22,9%). Au lycée, le Cher et l'Indre présentent également les taux de boursiers les plus élevés (25,5% et 28,0%). Le Loiret et l'Indre-et-Loire ont quant à eux les plus faibles (19,7% et 19,9%). L'indicateur d'élèves boursiers peut être mis en relation avec le pourcentage de foyers fiscaux non imposés. En effet, la bourse est attribuée sous conditions de ressources qui doivent être justifiées par un avis d'imposition. On remarque donc que les départements ayant le plus faible taux de boursiers sont ceux où l'on observe les parts les plus faibles de foyers fiscaux non imposés (40,0% dans le Loiret, 41,0% en Eure-et-Loir et 43,5% en Indre-et-Loire en 2007). À l'inverse, les départements ayant les plus fortes proportions de boursiers sont ceux ayant les plus fortes parts de foyers fiscaux non imposés (47,1% dans le Cher et 50,2% dans l'Indre en 2007).

On entend par familles défavorisées*, les professions et catégories socio-professionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, on recense davantage de familles de collégiens et de lycéens défavorisées en région Centre en comparaison au niveau national (respectivement 37,9% et 34,0% contre 35,0% et 32,7%).

Pour ces deux indicateurs, l'Indre présente les proportions les plus fortes (43,5% et 41,4%). L'Indre-et-Loire observe les plus faibles (31,9% et 27,9%). ■

**Il s'agit d'une définition de l'éducation nationale*

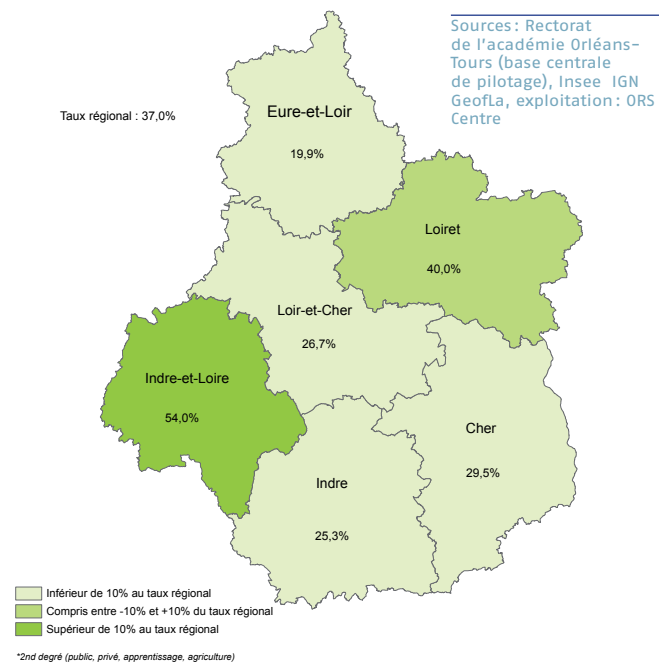
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France entière
 Nombre de jeunes de 18 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2007-2008) (pour 100 jeunes de 18 à 24 ans)	29,5%	19,9%	25,3%	54,0%	26,7%	40,0%	37,0%	43,9%
Taux de sortie sans qualification (année scolaire 2008-2009)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	6,1%	5,9%
 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2007 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans)	3 276 (10,5%)	5 776 (12,2%)	2 768 (12,8%)	5 454 (7,5%)	3 925 (12,5%)	9 447 (11,8%)	30 646 (10,7%)	771 235 (10,0%) France hexagonale
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (année scolaire 2009-2010)	77,6%	79,7%	80,9%	81,5%	76,5%	79,7%	79,6%	79,5%
 Taux d'accès au baccalauréat (année scolaire 2009-2010)	61,5%	63,6%	59,7%	65,2%	61,4%	69,6%	64,7%	65,6%
 Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2009-2010)	70,2%	65,2%	60,4%	63,2%	65,5%	67,0%	65,4%	68,7%
Taux de collégiens boursiers (public) (année scolaire 2009-2010)	28,0%	22,9%	28,7%	22,8%	25,7%	24,2%	24,7%	27,8%
Taux de lycéens boursiers (public) (année scolaire 2009-2010)	25,5%	21,3%	28,0%	19,9%	21,0%	19,7%	21,6%	ND
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2009-2010)	40,9%	37,5%	43,5%	31,9%	40,9%	38,9%	37,9%	35,0%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2009-2010)	36,9%	35,5%	41,4%	27,9%	35,7%	34,2%	34,0%	32,7%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2009-2010)	16,4%	15,1%	Pas de CPGE dans l'Indre	9,6%	11,9%	10,1%	10,6%	11,4%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2009-2010)	38,9%	40,1%	40,0%	39,7%	40,2%	40,6%	40,0%	35,2%

Sources : Insee (RP 2007), rectorat de l'académie Orléans-Tours.

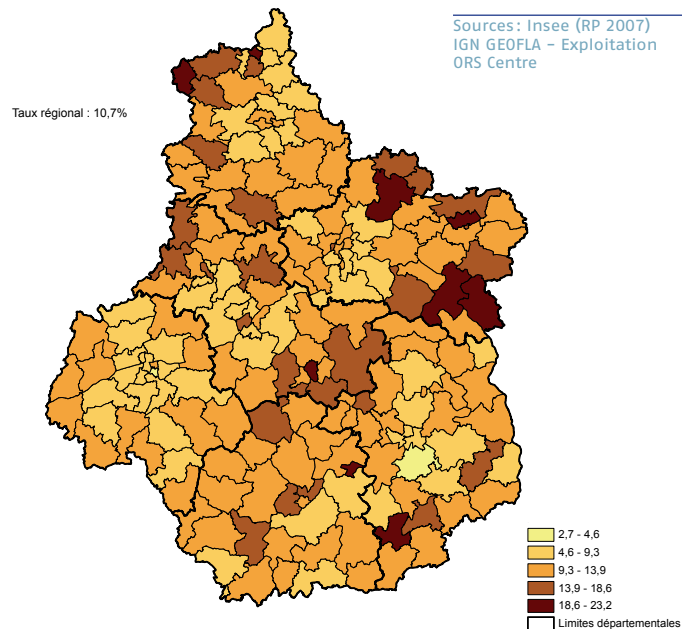
 VALEURS REMARQUABLES



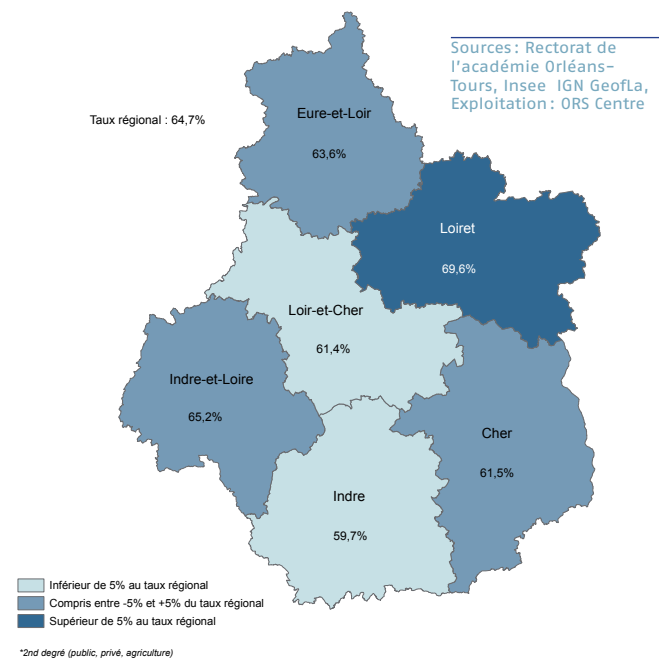
Nombre de jeunes de 18 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation* pour 100 jeunes de 18 à 24 ans (année scolaire 2007-2008)



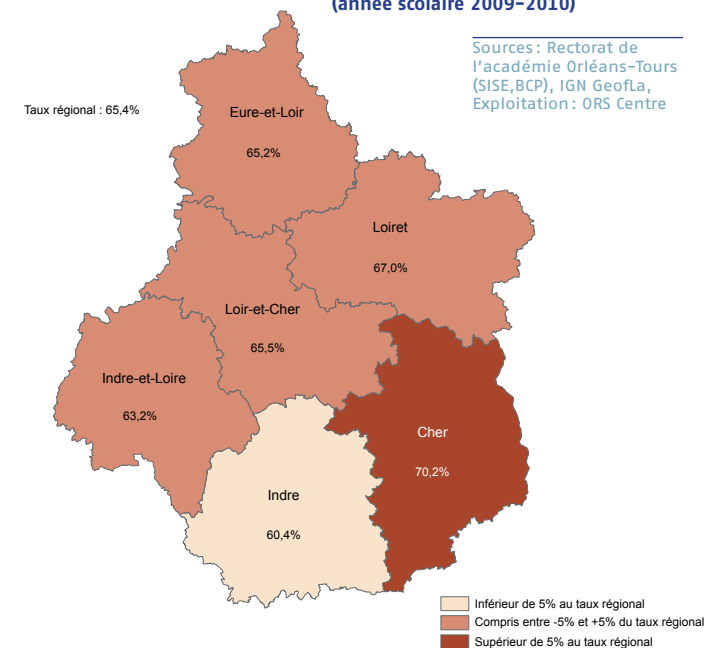
Nombre de personnes de 20 à 29 ans pas ou peu diplômées pour 100 personnes de 20 à 29 ans 2007



Taux d'accès au baccalauréat* (année scolaire 2009-2010)



Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2009-2010)



Au 1^{er} janvier 2010, on recense, en région Centre 200 établissements d'hébergement proposant 5 920 lits d'hébergement pour adultes handicapés (maison d'accueil spécialisée, foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie, foyer d'hébergement, foyer polyvalent). L'offre pour adultes handicapés est complétée par les établissements et services d'aide par le travail (au nombre de 65 en région Centre) qui permettent aux personnes en situation de handicap de travailler dans un milieu encadré. Ces structures proposent au 1^{er} janvier 2010 près de 4 820 places.

Rapporté à la population adulte des 20-59 ans, on observe des taux d'équipement en région Centre en maison d'accueil spécialisée (MAS) de 0,47 place pour 1 000 adultes (0,64‰ en France métropolitaine), en foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 0,71 place pour 1 000 adultes (0,50‰ au niveau national), en foyer de vie de 1,72 places pour 1 000 adultes (1,35‰ dans l'hexagone), en établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de 3,66 places pour 1 000 adultes (3,35‰ en France). En infrarégional, des disparités d'équipement existent, principalement dues à l'historique de l'implantation des établissements sur les territoires mais aussi au maillage déjà important quand il n'existe rien d'autre sur le territoire rural. S'agissant des MAS, le taux d'équipement varie de 0,28 place pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans dans l'Eure-et-Loir à 1,34‰ dans l'Indre. Concernant les foyers d'accueil médicalisés, le taux d'équipement varie de 0,44 et 0,45 place pour 1 000 adultes dans l'Indre et le Loiret à 1,07‰ dans le Loir-et-Cher. Le taux d'équipement en foyer de vie varie de 1,07 place pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans dans le Cher à 2,16‰ dans l'Eure-et-Loir. Pour les ESAT, le taux d'équipement varie de 3,43‰ dans le Loiret à 3,99‰ et 4,02‰ dans l'Indre-et-Loire et l'Indre.

Outre l'accueil en établissement, des structures permettent un accompagnement de la personne handicapée et constituent une réelle alternative à l'obligation d'admission dans un établissement. Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) proposent pour ces adultes une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical ou paramédical en milieu ouvert. Ces services offrent 1 532 places en région Centre.

Des établissements spécialisés accueillent les jeunes de moins de 20 ans présentant un handicap incompatible avec une scolarité en milieu ordinaire. Au 1^{er} janvier 2010, on recense en région Centre près de 80 structures (instituts médico-éducatifs, instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, établissements pour polyhandicapés, instituts d'éducation sensorielle, établissements pour enfants déficients moteurs). Ces établissements proposent 4 464 places d'hébergement pour enfants handicapés.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie. On en recense 63 en région Centre offrant près de 1 400 places.

La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.

Pour l'année scolaire 2009-2010, en région Centre, la part d'élèves handicapés scolarisés parmi l'ensemble des élèves dans des établissements du 1^{er} degré est de 1,7% (1,8% en France entière). Cette proportion est de 1,3% dans le 2nd degré (1,3% en France entière). On observe que dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd, les élèves handicapés de la région Centre sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire (60,3% et 71,8% en classe ordinaire). Même constat, cependant plus prononcé, au niveau national (65,8% et 74,5% en classe ordinaire).

Les principaux troubles des enfants handicapés scolarisés (1^{er} et 2nd degré) en région Centre au cours de l'année scolaire 2009-2010 sont des troubles intellectuels et cognitifs pour 46,7% des élèves handicapés, des troubles du psychisme (16,1%), des troubles du langage et de la parole (13,3%) et des troubles moteurs (7,8%).

Des aides financières sont accordées aux personnes handicapées.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) [O] est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé. Au 31 décembre 2009, on recense en région Centre, d'après les caisses d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole, près de 6350 allocataires de cette prestation, soit un taux de 10,4 allocataires pour 1000 jeunes de moins de 20 ans. Le département de l'Eure-et-Loir présente en proportion la part d'allocataires de l'AEEH la plus élevée (14,1‰). Le Cher observe un taux de moitié inférieur à celui de l'Eure-et-Loir (7,3‰). Au niveau cantonal, les cantons du nord de l'Eure-et-Loir présentent les taux les plus élevés.

Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH) [O], financée par l'Etat est versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole. Elle vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.

Au 31 décembre 2009, 32700 adultes en région Centre sont allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH), soit un taux d'allocataires de 2,5 pour 100 personnes de 20 à 59 ans. Ce taux est comparable à celui observé au niveau national (2,6%). L'analyse départementale montre une variation de la part des adultes allocataires de l'AAH allant de 2,1% dans l'Eure-et-Loir et le Loiret à 3,7% dans l'Indre. Au niveau cantonal, les départements du sud de la région (Cher et Indre) observent les taux d'allocataires les plus élevés.


Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Au 31 décembre 2008, le taux de bénéficiaires de la PCH en région Centre est de 2,0 pour 1000 personnes de moins de 60 ans (0,9 pour 1000 personnes de 60 ans et plus). Au niveau national, le taux de bénéficiaires s'établit à 1,4‰ (0,8‰ pour les 60 ans et plus). À l'échelle des départements, les taux varient de 1,2‰ (0,4‰ pour les 60 ans et plus) dans le Loir-et-Cher à 2,6‰ (1,6‰ pour les 60 ans et plus) dans celui du Cher. ■

Lits ou places installés au 01.01.2010 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (MAS) <i>nombre d'établissements</i>	4	1	5	3	3	3	19	512
<i>nombre de lits</i>	89	62	154	151	84	83	623	21 141
Foyers d'accueil médicalisé (FAM) <i>nombre d'établissements</i>	6	8	4	5	8	8	39	606
<i>nombre de lits</i>	162	212	99	136	176	155	940	16 960
Foyers de vie <i>nombre d'établissements</i>	5	13	9	17	10	18	72	1 409
<i>nombre de lits</i>	172	485	194	594	275	544	2 262	44 328
Foyers d'hébergement <i>nombre d'établissements</i>	9	11	9	15	9	12	65	1 159
<i>nombre de lits</i>	335	242	186	542	288	502	2 095	39 821
Foyers polyvalents <i>nombre d'établissements</i>	0	1	1	1	0	3	6	108
<i>nombre de lits</i>	0	0	13	45	0	113	171	4 361
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (ESAT) <i>nombre d'établissements</i>	7	13	9	11	11	14	65	1 312
<i>nombre de places</i>	581	785	461	1 233	574	1 183	4 817	111 100
Établissements et services de réinsertion professionnelle <i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	2	2	0	5	86
<i>nombre de places</i>	86	0	0	88	133	0	307	10 709
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) <i>nombre de places</i>	247	255	66	447	244	273	1 532	32 122
Taux d'équipement en Maison d'accueil spécialisée (MAS) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,55‰	0,28‰	1,34‰	0,49‰	0,51‰	0,24‰	0,47‰	0,64‰
Taux d'équipement en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,01‰	0,95‰	0,86‰	0,44‰	1,07‰	0,45‰	0,71‰	0,50‰
Taux d'équipement en Foyer de vie pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,07‰	2,16‰	1,69‰	1,92‰	1,68‰	1,58‰	1,72‰	1,35‰
Taux d'équipement en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	3,62‰	3,50‰	4,02‰	3,99‰	3,50‰	3,43‰	3,66‰	3,35‰

SOURCES: DRJSCS (FINISS),
STATISS, DREES, INSEE (ESTIMATION AU
01.01.2008).

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
 Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2009 pour 100 adultes de 20 à 59 ans	4 854 (3,0%)	4 687 (2,1%)	4 262 (3,7%)	7 830 (2,5%)	3 887 (2,4%)	7 189 (2,1%)	32 709 (2,5%)	854 155* (2,6%)
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2008** pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	2,6‰	1,3‰	2,3‰	1,0‰	1,6‰	1,5‰	1,7‰	1,8‰
pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	3,1‰	1,0‰	1,4‰	0,7‰	1,0‰	1,1‰	1,4‰	1,4‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2008** pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	2,6‰	1,5‰	1,5‰	1,9‰	1,2‰	1,6‰	2,0‰	1,4‰
pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	1,6‰	0,9‰	0,7‰	0,8‰	0,4‰	0,9‰	0,9‰	0,8‰


Sources: CAF, MSA, Insee (RP 2007).

*Sources: DREES (CNAF, CCMSA).

**Sources: Enquête DREES 2008, bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31.12.2008, Insee estimations de population au 01/01/2009.

 VALEURS REMARQUABLES

Lits ou places installés au 01.01.2010 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME) nombre d'établissements nombre de places	6 353	9 665	4 246	9 603	6 376	12 710	46 2953	1 150 67 313
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés nombre d'établissements nombre de places	1 27	2 46	1 12	1 60	3 26	3 47	11 218	180 5 035
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) nombre d'établissements nombre de places	2 149	1 30	1 45	5 339	3 157	2 96	14 816	352 14 608
Établissements pour déficients moteurs (IEM) nombre d'établissements nombre de places	1 55	0 0	1 57	1 60	0 0	2 87	5 259	128 7 432
Établissements pour déficients sensoriels nombre d'établissements nombre de places	0 0	1 52	0 0	1 60	0 0	1 106	3 218	117 7 807
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD, établissements principaux et secondaires) nombre de services nombre de places	7 175	12 202	5 123	13 346	9 214	17 339	63 1 399	1 436 36 626
Prestations sociales								
 Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2009** pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	517 (7,3‰)	1 536 (14,1‰)	474 (9,7‰)	1 263 (8,9‰)	922 (12,1‰)	1 635 (9,9‰)	6 347 (10,4‰)	(31.12.2008) 158 268 (10,4‰)

**Sources : MSA, CAF, Insee (RP 2007)

scolarité des enfants handicapés

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France entière
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010) (en %)	1,6%	2,0%	2,1%	1,8%	1,5%	1,6%	1,7%	1,8%
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010) (en %)	1,2%	1,2%	0,9%	2,0%	1,5%	1,0%	1,3%	1,3%
Part d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010) (en %)								
<i>En classe ordinaire</i>	39,5%	67,0%	51,8%	69,5%	61,6%	57,2%	60,3%	65,8%
<i>En enseignement spécial</i>	60,5%	33,0%	48,2%	30,5%	38,4%	42,8%	39,7%	34,2%
Part d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010) (en %)								
<i>En classe ordinaire</i>	67,0%	69,7%	53,2%	81,2%	72,5%	63,9%	71,8%	74,5%
<i>En enseignement spécial</i>	33,0%	30,3%	46,8%	18,8%	27,5%	36,1%	28,2%	25,5%
Nature des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2009-2010) (effectifs et en %)								
<i>Troubles intellectuels et cognitifs</i>	388 (54,3)	619 (46,6)	336 (59,3)	707 (36,1)	376 (43,9)	858 (53,3)	3 284 (46,7)	82 040 (37,2)
<i>Troubles du psychisme</i>	122 (17,1)	267 (20,1)	116 (20,5)	263 (13,4)	147 (17,2)	217 (13,5)	1 132 (16,1)	32 235 (21,3)
<i>Troubles du langage et de la parole</i>	59 (8,3)	172 (12,9)	27 (4,8)	454 (23,2)	98 (11,4)	126 (7,8)	936 (13,3)	24 382 (14,9)
<i>Troubles moteurs y compris les dyspraxies</i>	61 (8,5)	73 (5,5)	39 (6,9)	148 (7,5)	71 (8,3)	160 (10,0)	552 (7,8)	16 529 (7,2)
<i>Troubles viscéraux</i>	8 (1,1)	22 (1,7)	ND	45 (2,3)	36 (4,2)	33 (2,1)	148 (2,1)	6 500 (5,0)
<i>Troubles visuels</i>	14 (2,0)	17 (1,3)	10 (1,8)	51 (2,6)	19 (2,2)	44 (2,7)	155 (2,2)	4 622 (2,6)
<i>Troubles auditifs</i>	36 (5,0)	57 (4,3)	22 (3,9)	82 (4,2)	35 (4,1)	98 (6,1)	330 (4,7)	7 326 (4,2)
<i>Plusieurs troubles associés</i>	22 (3,1)	86 (6,5)	12 (2,1)	65 (3,3)	68 (7,9)	53 (3,3)	306 (4,4)	10 476 (6,2)
<i>Autres troubles</i>	ND	15 (1,1)	0 (0,0)	145 (7,4)	7 (0,8)	20 (1,2)	191 (2,7)	3 380 (1,4)
Total	714 (100,0)	1 328 (100,0)	566 (100,0)	1 960 (100,0)	857 (100,0)	1 609 (100,0)	7 034 (100,0)	187 490 (100,0)

Sources : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

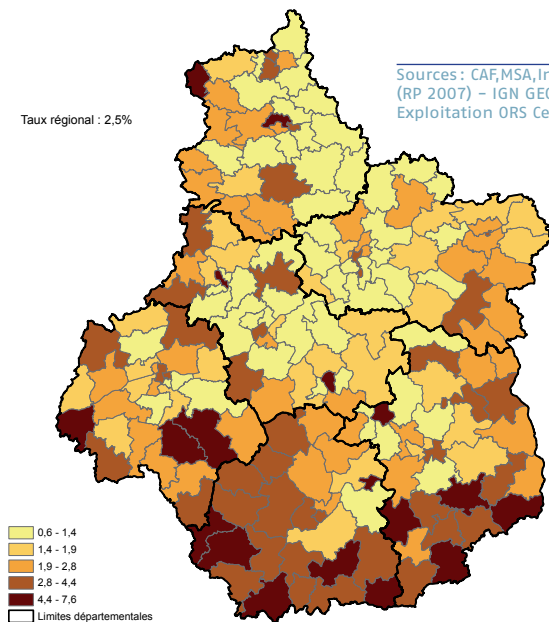
 VALEURS REMARQUABLES



Nombre d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 personnes de 20 à 59 ans au 31.12.2009

Taux régional : 2,5%

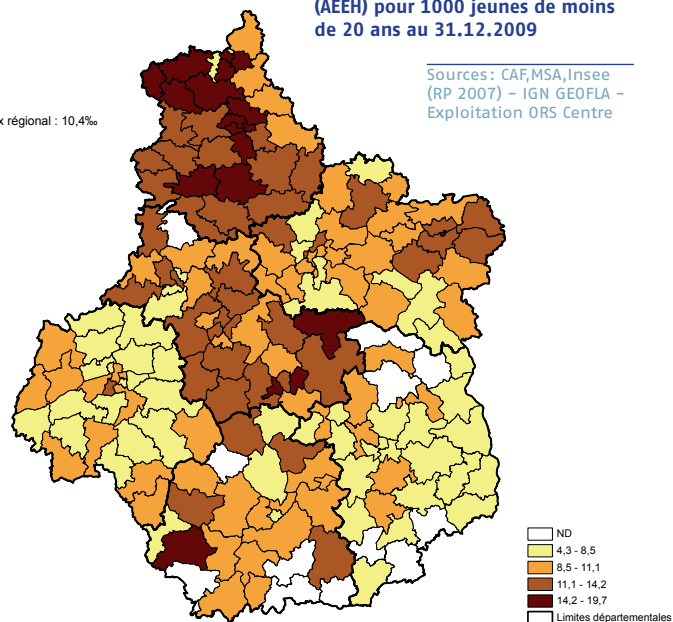
Sources : CAF,MSA,Insee (RP 2007) - IGN GEOFLA - Exploitation ORS Centre



Nombre d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2009

Taux régional : 10,4%

Sources : CAF,MSA,Insee (RP 2007) - IGN GEOFLA - Exploitation ORS Centre




5 personnes âgées

L'espérance de vie à la naissance augmente régulièrement en France, en particulier aux âges élevés. Ainsi, en 2007, l'Insee estimait l'espérance de vie à 60 ans à 21,9 pour les hommes et à 26,9 ans pour les femmes. Différentes études au cours des dernières années ont également montré une évolution positive de l'espérance de vie sans incapacité. Ainsi, les incapacités sévères surviennent surtout en fin de vie.


L'évolution du vieillissement de la population en France s'est traduite par le développement d'une part, de services et de prestations pour favoriser le maintien à domicile, et d'autre part, de l'accueil en hébergement collectif.

Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles se sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les EHPAD sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.


Au 1^{er} janvier 2010, on recense en région Centre 30 676 lits ou places installés d'hébergement permanent (lits de maisons de retraite, de logements foyers, d'hébergement temporaire) pour personnes âgées, soit un taux d'équipement en hébergement complet  de 123,4 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus en région Centre. Au niveau de l'hexagone, le taux est de 121,7 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus. Les taux les plus élevés sont observés en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher (130,7‰ et 131,0‰). À l'inverse, les départements du Loiret et de l'Indre présentent les plus faibles (112,8‰ et 114,1‰).


L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps

(3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent). On recense en région Centre, au 1^{er} janvier 2010, 600 places d'accueil en hébergement temporaire.

Pour les personnes âgées nécessitant des soins adaptés, au 1^{er} janvier 2010, 2 100 lits en EHPAD et USLD sont installés en région Centre, ce qui représente un taux d'équipement en lits médicalisés  de 109,0 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Au niveau de l'hexagone, le taux est de 101,0‰.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), administrée et financée principalement par les Conseils généraux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, gérontologique, groupe iso-ressources) qui distingue 5 niveaux permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

Au 31 décembre 2008, on recense en région Centre plus de 49 900 bénéficiaires de l'APA (20 190 en établissement et 26 720 à domicile), ce qui représente un taux de 188,8 bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus . Le taux de bénéficiaires de l'APA au niveau national s'établit à 205,2‰. Au niveau infra-régional, les départements du Loir-et-Cher et du Loiret présentent les proportions de bénéficiaires les plus élevées (199,6‰ et 205,7‰). Les taux les plus faibles sont observés dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire (respectivement 171,8‰ et 173,3‰).

Lorsque le maintien à domicile des personnes âgées est toujours possible mais nécessite une aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne, elles peuvent prétendre à une aide ménagère à domicile . Elles sont plus de 14 750 à en avoir bénéficié en région Centre au 31 décembre 2009, ce qui représente un taux de 43,4 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Les départements de l'Indre-et-Loire et de l'Indre présentent les taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile

les plus élevés (respectivement 56,0‰ et 60,0 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus). À l'inverse, ce sont dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher que l'on observe les taux les plus faibles (30,2‰ et 32,6‰).

L'aide aux personnes âgées n'est pas l'apanage des services professionnels ; l'entourage occupe une place prépondérante. Une étude de la DREES de 2003 sur l'évaluation des effets de l'APA a montré que 75% des bénéficiaires de l'APA ont continué à recevoir une aide de la part de leur proche (hormis pour les tâches ménagères). D'autres études ont également montré le caractère vieillissant des aidants familiaux. La gestion des aidants familiaux «vieillissants» apparaît également comme une question majeure de la prise en charge de la personne âgée.

Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

Au 31 décembre 2009, 12 320 personnes de la région Centre sont allocataires du minimum vieillesse, ce qui représente un taux d'allocataires de 26,4 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus. Les taux s'échelonnent en région Centre de 21,2‰ dans l'Eure-et-Loir à 35,0‰ dans l'Indre. ■





Sources : DRJSCS Centre (Finess), STATISS, Insee (estimations au 01.01.2008).

*Sources : DREES (enquête annuelle-aide sociale).

**Sources : CARSAT Centre, MSA, RSI, Insee (RP 2007).

DONNÉES GÉNÉRALES

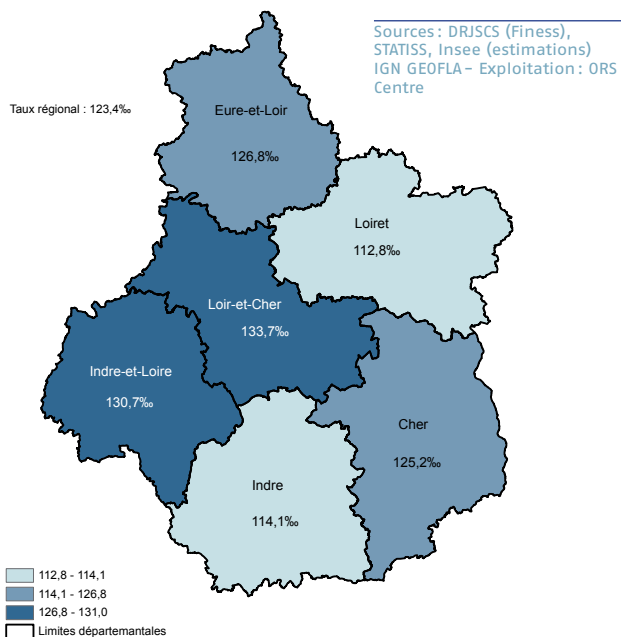
Lits ou places installés au 01.01.2010 publics ou privés

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Maison de retraite								
nombre d'établissements	38	50	41	65	53	66	313	6 962
nombre de lits	3 663	4 221	2 853	5 844	4 267	5 444	26 292	501 973
Logement foyer								
nombre d'établissements	11	12	9	29	12	11	84	2 792
nombre de logements	503	450	389	1 185	501	756	3 784	142 909
dont EHPAD (en maisons de retraite et logements foyers)								
nombre d'établissements	31	40	40	59	50	61	281	6 654
nombre de lits	3 204	3 554	2 775	5 503	4 162	5 341	24 539	500 148
Hébergement temporaire								
nombre de lits	94	63	88	160	67	128	600	8 944
Accueil de jour								
nombre de places	41	48	16	112	59	86	362	9 043
Unité de soins de longue durée (USLD)								
nombre de lits	717	385	484	244	160	571	2 561	44 167
 Taux d'équipement en structures d'hébergement complet (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2010 (maisons de retraite, logements-foyers, hébergement temporaire)	125,2‰	126,8‰	114,1‰	130,7‰	131,0‰	112,8‰	123,4‰	121,7‰
 Taux d'équipement en lits médicalisés (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2010 (EHPAD, USLD)	115,3‰	105,5‰	111,7‰	104,5‰	117,1‰	105,4‰	109,0‰	101,0‰
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
 Bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) au 31.12.2008*								
À domicile	3 803	3 266	3 210	5 334	4 361	6 746	26 720	
En établissement sous dotation globale de fonctionnement	2 307	2 699	1 688	359	2 472	3 821	13 346	
En établissement hors dotation globale de fonctionnement	539	447	516	3 837	533	974	6 846	
Total établissement	2 846	3 146	2 204	4 196	3 005	4 795	20 192	
Total (domicile + établissement)	6 649	6 412	5 414	9 530	7 366	11 541	46 912	1 102 577
Bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes de 75 ans et plus	195,5‰	171,8‰	185,6‰	173,3‰	199,6‰	205,7‰	188,8‰	205,2‰
Nombre d'allocataires du minimum vieillesse**								
pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2009)	1 970 (30,2‰)	1 472 (21,2‰)	1 897 (35,0‰)	2 841 (27,4‰)	1 425 (20,9‰)	2 711 (25,4‰)	12 323 (26,4‰)	ND
 Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile**								
pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2009)	2 294 (49,4‰)	1 585 (30,2‰)	2 496 (60,0‰)	4 204 (56,0‰)	1 690 (32,6‰)	2 485 (34,3‰)	14 754 (43,4‰)	ND

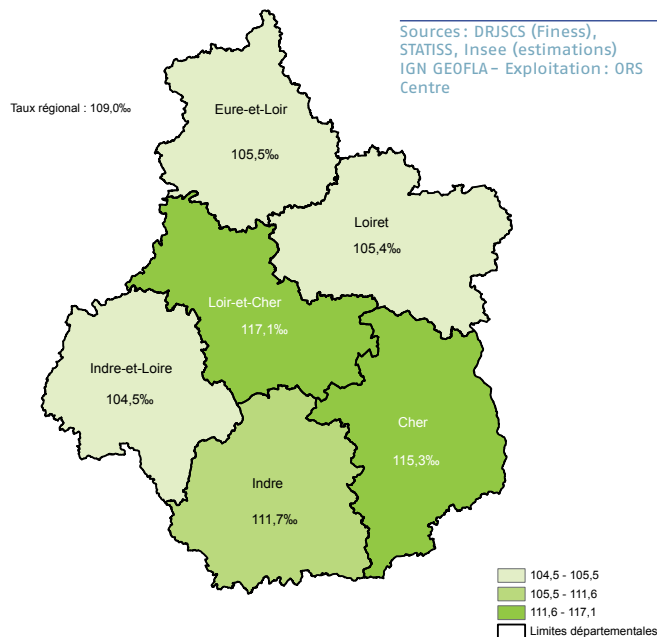
 VALEURS REMARQUABLES



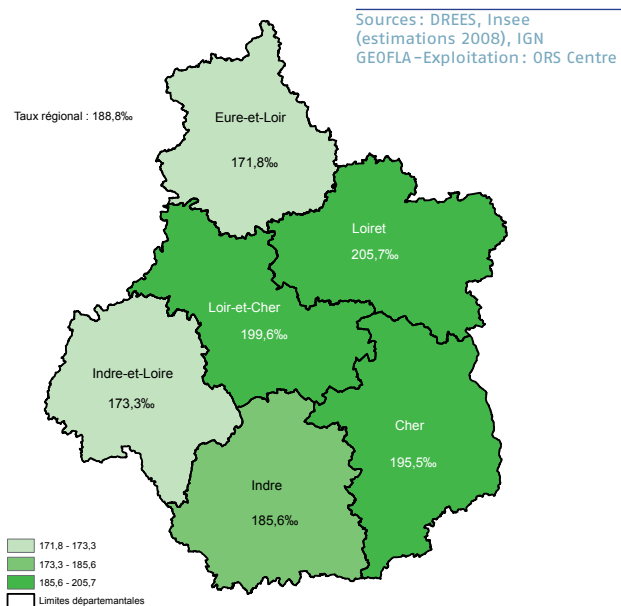
Taux d'équipement en structures d'hébergement complet pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au 01.01.2010



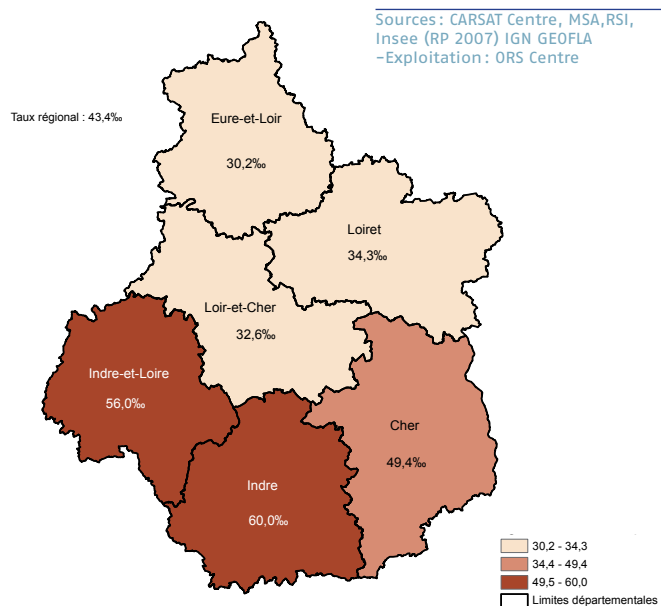
Taux d'équipement en lits médicalisés pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au 01.01.2010



Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31.12.2008



Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31.12.2009



Un individu peut être considéré comme « pauvre » lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté varie de 50% (niveau de vie médian en France) à 60%. Ce dernier commence à être de plus en plus fréquemment utilisé. C'est ce dernier que nous retiendrons. En 2008, l'Insee estime à 13,2% le nombre de personnes pauvres en France métropolitaine. Il varie en région Centre de 9,9% dans l'Eure-et-Loir (9^e rang des départements de France métropolitaine) à 13,5% dans l'Indre (54^e rang).

Suivant l'âge, des disparités peuvent être mises en évidence entre les départements de la région. Ainsi, aux âges les plus jeunes (moins de 20 ans), on recense davantage de personnes pauvres dans l'Eure-et-Loir et le Loiret (35,6% et 36,0%, soit le 83^e et le 85^e rang des départements de l'hexagone). À l'inverse ces mêmes départements occupent les meilleurs rangs des départements de la région aux âges plus avancés (65 ans et plus), avec respectivement le 24^e rang pour l'Eure-et-Loir et le 19^e rang pour le Loiret.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes. Au 31 décembre 2009, près de 58 500 allocataires du RSA sont recensés en région Centre, couvrant 127 500 personnes, soit 5,0% de la population totale de la région Centre (5,9% au niveau de l'hexagone).

Au 31 décembre 2009, plus de 31 000 foyers sont allocataires du RSA socle non majoré (ex RMI). Rapporté à la population des 25-59 ans, le taux d'allocataires du RSA socle non majoré est de 2,7% (3,3% en France hexagonale). L'analyse infrarégionale montre davantage de

bénéficiaires dans le Cher (3,9% des 25-59 ans) que dans l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loiret (respectivement 2,3%, 2,3% et 2,4%).

Le RSA socle majoré (qui correspond à l'ancien API) compte plus de 5 900 allocataires en région Centre au 31 décembre 2009, soit un taux de 9,0 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales (9,4% en France métropolitaine). Les départements de l'Indre et du Cher observent les parts de familles monoparentales allocataires du RSA socle majoré les plus élevées (10,8% et 11,7%). À l'inverse, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire ont les plus faibles (7,9% et 8,3%).

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits. Au 31 décembre 2009, 11 850 allocataires de l'ASS en région Centre sont recensés, soit un taux de 8,6 pour 1 000 personnes âgées de 18 à 59 ans (9,2‰ au niveau national, donnée provisoire).

Les taux d'allocataires de l'ASS sont les plus élevés dans les départements du Loir-et-Cher, de l'Indre et du Cher (respectivement 10,2‰, 10,6‰ et 10,7‰). Avec 6,6 allocataires de l'ASS pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans, l'Indre-et-Loire a la plus faible part.

L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion. Fin 2009, en région Centre, elle a été délivrée à près de 800 allocataires, soit un taux de 5,8 pour 10 000 personnes de 18 à 59 ans (9,5 pour 10 000 personnes de 18 à 59 ans dans l'hexagone, donnée provisoire). Les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire présentent les taux les plus élevés (6,5 et 7,1 pour 10 000 personnes de 18 à 59 ans). Le Cher et l'Indre observent les plus faibles (3,2 pour 10 000).

L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources. Au 31 décembre 2009, en région Centre, elle concerne plus de 3 000 allocataires, soit un taux de 2,6 pour

1 000 personnes âgées de 25 à 59 ans (3,1‰ dans l'hexagone). Le Cher et l'Indre présentent les taux d'allocataires de l'ASI les plus élevés (respectivement 3,2‰ et 3,4‰). L'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire ont les plus faibles (1,9‰ et 2,2‰).

Avoir un logement est une nécessité pour assurer son autonomie personnelle et familiale et pour s'intégrer à la vie sociale et professionnelle. L'accès au logement des personnes à faible revenu est facilité par une offre de logement dans le parc locatif social. Au 1^{er} janvier 2009, en région Centre, le parc locatif social loge 17,2% des ménages (contre 16,6% dans l'hexagone).

La construction de logements sociaux est une des réponses au problème d'habitat des personnes à faible revenu. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocations logement. Elles ont pour but de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce dans un contexte où le logement impacte de plus en plus le budget des ménages. Il existe trois principales allocations. L'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère social (ALS), l'allocation de logement à caractère familial (ALF).

Fin 2009, près de 110 000 ménages perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL) [10], en région Centre, soit un taux de 100,4 allocataires pour 1 000 ménages. Les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire présentent les taux les plus élevés (respectivement 106,7‰ et 108,7‰). L'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher observent les taux les plus faibles (90,0‰ et 91,7‰). L'analyse cantonale montre des plus fortes proportions d'allocataires de l'APL dans les villes et leurs agglomérations.

On recense en région Centre au 31 décembre 2009, 76 800 allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) [10], soit un taux de 70,5 pour 1 000 ménages. L'analyse infrarégionale montre le taux le plus élevé dans l'Indre-et-Loire (100,1‰). L'Eure-et-Loir présente le plus faible (46,6‰). D'une manière générale, l'analyse cantonale montre des taux élevés d'allocataires dans les villes-centres et certains cantons du Cher, de l'Indre et du sud de l'Indre-et-Loire.

En région Centre, fin 2009, 39 000 ménages perçoivent l'allocation de logement à caractère familial (ALF) [10], soit un taux de 35,8 pour 1 000 ménages. Avec 39,9 allocataires de l'ALF pour 1 000 ménages, le Cher observe le taux le plus élevé. Le plus faible taux concerne l'Indre-et-Loire (30,5‰). À l'échelle des cantons, on observe les taux les plus élevés dans le nord de l'Eure-et-Loir, le sud-est du Cher et le nord-est du Loiret. Quelques cantons se distinguent également en marge des départements (Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher). ■

Sources : CAF, MSA au 31.12.2009, CARSAT Centre au 31.12.2009, Pôle emploi au 31.12.2009, Insee (RP 2007), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux), Dreal enquête EPLS au 01.01.2009.

*Donnée provisoire.

** Source : DREES

Pour ALS, APL, ALF, (France hexagonale) données au 31.12.2007 et ménages (INSEE, RP 2006).

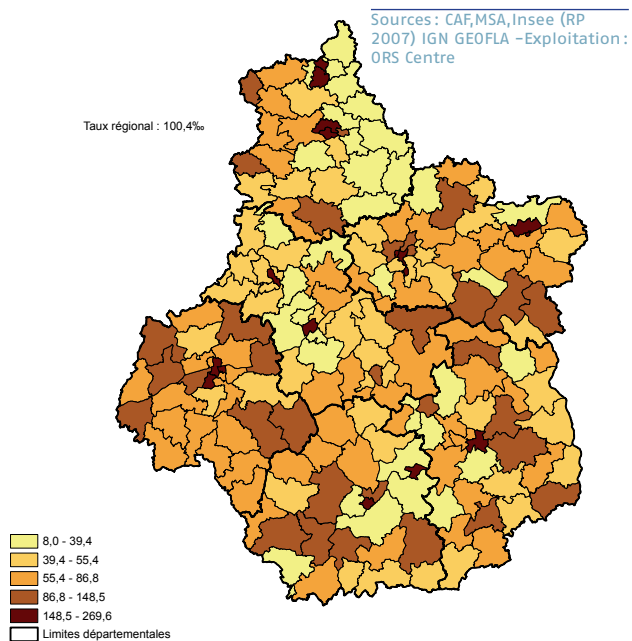
DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% (rang) en 2008	13,0% (47)	9,9% (6)	13,5% (54)	11,1% (21)	11,0% (20)	10,6% (15)		13,0%
Structure de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté (60%) en 2008								
Moins de 20 ans (rang)	30,6% (47)	35,6% (83)	27,7% (18)	30,0% (42)	32,4% (59)	36,0% (85)		32,3%
De 20 à 24 ans (rang)	6,5% (43)	7,0% (51)	5,8% (18)	8,7% (87)	6,5% (42)	8,2% (77)		7,3%
De 25 à 29 ans (rang)	4,8% (33)	5,4% (58)	4,2% (14)	6,2% (81)	4,9% (40)	6,3% (84)		5,7%
De 30 à 64 ans (rang)	42,6% (76)	41,0% (46)	40,8% (38)	40,5% (29)	41,1% (49)	39,3% (7)		41,5%
De 65 ans et plus (rang)	15,5% (52)	11,0% (24)	21,5% (80)	14,6% (47)	15,0% (50)	10,3% (19)		13,2%
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2009	10 398	8 609	5 043	13 091	6 865	14 485	58 491	1 730 154
RSA Socle seul majoré + activité majoré	1 074	1 066	652	1 445	716	1 739	6 692	193 715
RSA Socle seul non majoré + activité non majoré	6 671	5 377	2 897	8 244	4 651	8 973	36 813	1 120 205
RSA Activité	2 653	2 166	1 494	3 402	1 498	3 773	14 986	416 234
Nombre d'allocataires du RSA socle non majoré (ex RMI) au 31.12.2009 pour 100 personnes de 25-59 ans	5 690 (3,9%)	4 619 (2,3%)	2 391 (2,3%)	7 024 (2,6%)	3 929 (2,6%)	7 379 (2,4%)	31 032 (2,7%)	958 008 (3,3%)
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré (ex API) au 31.12.2009 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	9 68 (11,7%)	946 (8,9%)	594 (10,8%)	1 264 (8,3%)	640 (7,9%)	1 494 (8,8%)	5 906 (9,0%)	173 346 (9,4%)
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) au 31.12.2009 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	1 783 (10,7‰)	1 987 (8,5‰)	1 272 (10,6‰)	2 159 (6,6‰)	1 747 (10,2‰)	2 898 (8,0‰)	11 850 (8,6‰)	321 000 (9,2‰)*
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA) au 31.12.2009 pour 10000 personnes de 18 à 59 ans	54 (3,2)	132 (5,7)	38 (3,2)	230 (7,1)	105 (6,1)	234 (6,5)	793 (5,8)	33 300 (9,5)*
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31.12.2009	457 (3,2‰)	388 (1,9‰)	356 (3,4‰)	593 (2,2‰)	381 (2,6‰)	862 (2,8‰)	3 037 (2,6‰)	90 848 (3,1‰)
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2009	ND	ND	ND	ND	ND	ND	171	ND
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages au 01.01.2009	21 610 (15,5%)	30 603 (17,8%)	17 697 (16,8%)	49 123 (19,0%)	20 604 (14,6%)	47 457 (17,4%)	187 094 (17,2%)	4 372 868 (16,6%)
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) pour 1000 ménages au 31.12.2009	13 734 (98,3‰)	15 447 (90,0‰)	11 211 (106,7‰)	28 029 (108,7‰)	12 961 (91,7‰)	27 987 (102,3‰)	109 369 (100,4‰)	95,6‰ (31.12.2007)
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) pour 1000 ménages au 31.12.2009	10 161 (72,7‰)	8 000 (46,6‰)	6 659 (63,4‰)	25 832 (100,1‰)	8 508 (60,2‰)	17 655 (64,5‰)	76 815 (70,5‰)	82,3‰ (31.12.2007)
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) pour 1000 ménages au 31.12.2009	5 570 (39,9‰)	6 617 (38,6‰)	3 779 (36,0‰)	7 877 (30,5‰)	5 052 (35,7‰)	10 101 (36,9‰)	38 996 (35,8‰)	44,0‰ (31.12.2007)
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour 100 familles avec enfant(s) au 31.12.2009	10 757 (261,4‰)	16 760 (267,1‰)	7 752 (270,4‰)	20 601 (257,5‰)	11 898 (271,7‰)	26 008 (279,5‰)	93 776 (268,4‰)	239,9‰ (31.12.2007)

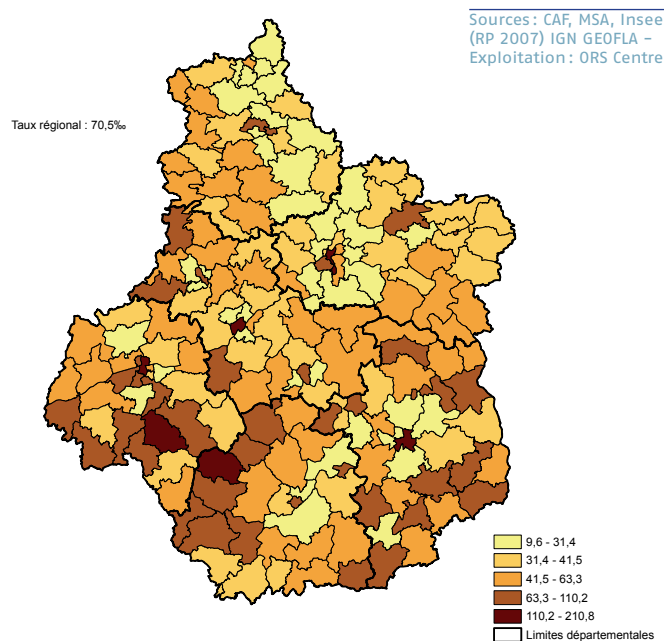
 VALEURS REMARQUABLES



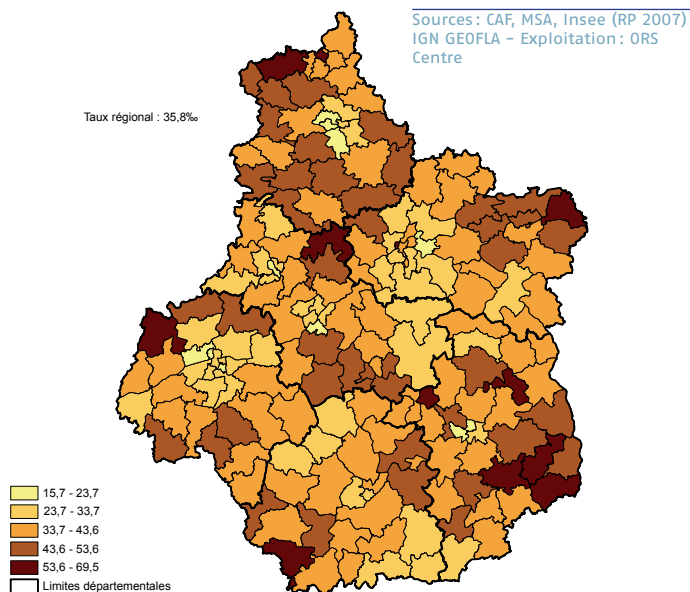
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) pour 1000 ménages au 31.12.2009



Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) pour 1000 ménages au 31.12.2009



Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) pour 1000 ménages au 31.12.2009



Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, SAMU social (plateforme «115», numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris...).

Par ailleurs, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont apparus dans les années 70 pour aider les personnes en «vulnérabilité sociale». Les CHRS interviennent dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion. Ils relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998.

Au 1^{er} janvier 2010, les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale en région Centre offrent près de 5 430 places. 43,9% des places d'accueil se trouvent dans les résidences sociales, 21,3% dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), 16,5% en CHRS, 2,9% en maisons relais, 2,2% en centres provisoires d'hébergement et 13,1% dans d'autres centres d'accueil (centres d'hébergement d'urgence, communautés Emmaüs...).

Sur les 5 430 places d'accueil en établissement, 1 589 places d'hébergement sont recensées. 773 places sont dédiées à l'insertion (48,6%), 732 aux urgences (46,1%) et 84 destinées à la stabilisation (5,3%).

L'hébergement de stabilisation est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.

Les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret proposent des places en centre provisoire d'hébergement à vocation régionale (respectivement 50 et 40 places). Plus de 190 places en région Centre sont également disponibles en maisons relais.

Rapporté aux personnes âgées de 20 à 59 ans, la région Centre présente un taux d'équipement en lits de CHRS de 0,68 pour 1 000 adultes [1]. Il est inférieur à celui observé au niveau national (1,17‰). Le Loir-et-Cher et le Cher observent les taux les plus élevés (respectivement 0,93‰ et 0,89‰). À l'inverse, le Loiret a le plus faible (0,52‰).

En termes d'équipement en places d'hébergement, la région Centre présente un taux de 1,21 place d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans. Dans l'hexagone, le taux est de 1,54‰. Le Loiret observe également le taux le plus élevé de la région (1,92‰). L'Eure-et-Loir a quant à lui le plus faible (0,72‰).

La couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.

Au 31 décembre 2009, en région Centre, 131 000 personnes bénéficient de la CMUC [2], soit 5,1% de la population. Au niveau national, le taux de bénéficiaires de la CMUC est de 5,7%. En infrarégional, les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire présentent les taux de bénéficiaires de la CMUC les plus faibles (respectivement 4,3% et 4,4%). À l'inverse, le département du Cher observe le taux le plus élevé (6,6%). ■

Lits ou places installés au 01.01.2010 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) nombre de lits, places	143	131	73	218	153	180	898	38 763
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) nombre de lits, places	170	110	79	239	180	379	1 157	20 509
Centres provisoires d'hébergement (CPH) nombre de lits, places	0	0	0	50	0	40	90	1 613
Résidences sociales nombre de lits, places	315	486	223	242	511	604	2 381	62 915
Maisons relais nombre de lits, places	10	44	32	32	74	0	192	5 669
Autres centres d'accueil nombre de lits, places	0	30	39	125	14	503	711	17 100
Nombre de places d'hébergement	143	161	112	343	167	663	1 589	51 095
Dont urgences	18	70	50	81	14	499	732	15 632
Dont stabilisation	5	0	6	24	0	49	84	7 563
Dont insertion	120	91	56	238	153	115	773	27 900
Taux d'équipement en lits de CHRS pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	0,89‰	0,58‰	0,64‰	0,71‰	0,93‰	0,52‰	0,68‰	1,17‰
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	0,89‰	0,72‰	0,98‰	1,11‰	1,02‰	1,92‰	1,21‰	1,54‰
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour 100 habitants au 31.12.2009	21 334 (6,6%)	20 027 (4,6%)	10 447 (4,3%)	26 222 (4,4%)	16 734 (5,0%)	36 264 (5,5%)	131 028 (5,1%)	3 579 141 (5,7%)

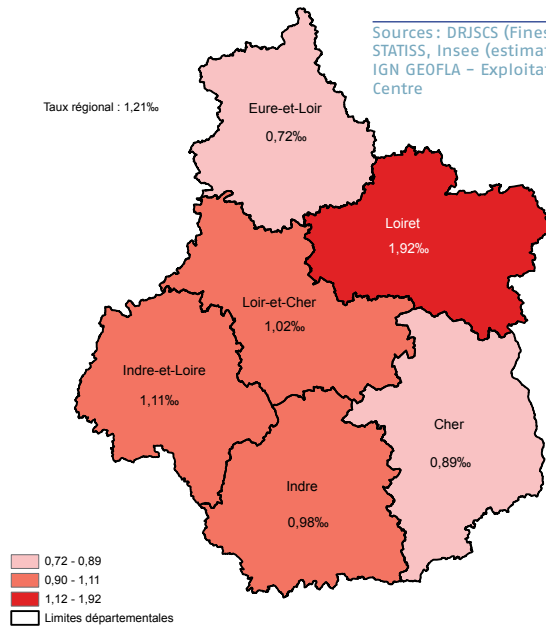
Sources: DRJSCS (Finess), STATISS, Insee (estimations au 01.01.2008), Fonds CMU (31.12.2009).

 VALEURS REMARQUABLES



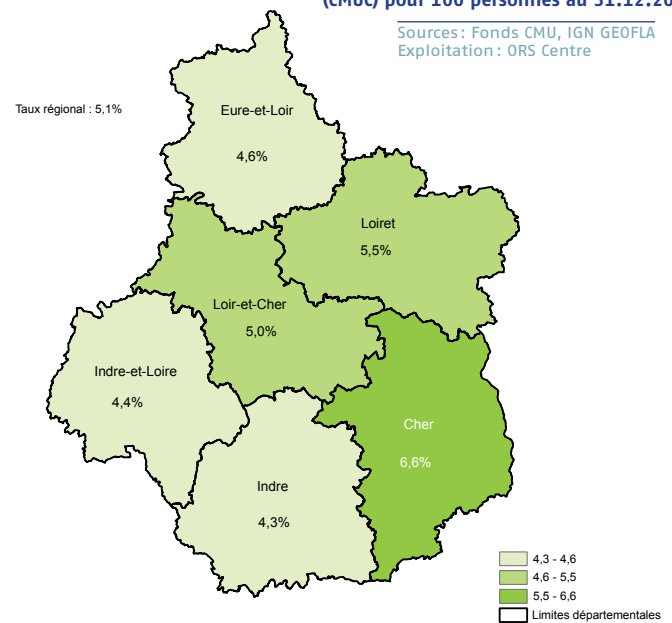
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2010

Sources : DRJSCS (Finess), STATISS, Insee (estimations), IGN GEOFLA - Exploitation : ORS Centre



Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2009

Sources : Fonds CMU, IGN GEOFLA Exploitation : ORS Centre



L'offre d'accueil pour enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté sociales et/ou familiales est diversifiée.

Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au conseil général. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une MECS peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

Au 1^{er} janvier 2010, en région Centre, la capacité d'accueil des établissements recevant des enfants et adolescents en difficulté sociale s'élève à un peu plus de 3 100 places. Avec plus de 2 550 places en maison d'enfant à caractère social (MECS) et en foyer de l'enfance, ces deux types de structures totalisent 81% de l'offre d'accueil pour enfants et adolescents en difficulté.

Le taux d'équipement de l'aide sociale à l'enfance en région Centre s'établit à 5,2 places en établissement pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Au niveau national, il est de 7,4 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. L'analyse infrarégionale montre de grandes disparités. L'Eure-et-Loire enregistre le taux le plus élevé (11,8‰). À l'inverse le Cher présente le plus faible (2,9‰).

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille. En région Centre, en 2008, 5 942 enfants ont fait l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial

(5 444 ont été confiés à l'ASE et 498 ont été accueillis par l'ASE suite à une mesure de placement direct ordonnée par le juge).

Les actions éducatives regroupent, d'une part, les actions éducatives à domicile (AED), qui sont des décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés et à leurs familles et, d'autre part, les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui poursuivent les mêmes objectifs que l'AED mais qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille. En région Centre, en 2008, 1 874 enfants ont bénéficié d'une mesure d'action éducative à domicile et 3 761 d'une mesure éducative en milieu ouvert.

Au total, en région Centre au 31 décembre 2008, près de 11 600 enfants ont bénéficié d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert et mesures de placement). Rapporté à la population des moins de 20 ans, le taux de bénéficiaires d'une mesure d'aide sociale à l'enfance est de 2,0% (1,9% dans l'hexagone). À l'échelle des départements, les taux varient de 1,6% dans l'Indre-et-Loire à 2,4% dans le Cher.

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a pour rôle dans le cadre de la protection de l'enfance de prendre en charge les mineurs en danger (dans le cadre de la justice civile au titre de l'article 375 du code civil et décret « Jeunes majeurs ») ainsi que les mineurs ayant commis des actes de délinquance (dans le cadre de la justice pénale, au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante). Dans ces deux domaines, c'est le juge des enfants qui est compétent pour prendre la décision judiciaire.

En plus des mesures de placement et/ou d'actions éducatives en milieu ouvert ordonnées par le juge, la PJJ a créé une mesure d'investigation qui permet d'aider, de conseiller les magistrats dans leur décision concernant les jeunes (recueil de renseignements socio-éducatifs (RRSE), mesure d'investigation et d'orientation éducative (IOE), enquête sociale (ES)).

En région Centre, en 2009, 5 295 jeunes ont été pris en charge par la PJJ (dont 2 816 mesures d'investigation, 264 mesures de placement, 2 766 mesures d'action éducative en milieu ouvert). ■

Lits ou places installés au 01.01.2010 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant Nombre de places	70	14	9	28	10	50	181	4 206
Pouponnières à caractère social Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	791
Foyers de l'enfance Nombre de places	93	105	36	137	0	53	424	9 926
Maisons d'enfants à caractère social (MECS) Nombre de places	0	904	135	483	195	413	2 130	39 161
Centres de placement familial socio-éducatif Nombre de places	0	250	0	14	100	0	364	12 679
Autres (lieux de vie) Nombre de places	42	0	0	8	0	0	50	269
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	2,9‰	11,8‰	3,7‰	4,7‰	4,0‰	3,1‰	5,2‰	4,4‰

Sources: DRJSCS (Finess), STATISS, Insee (estimations au 01.01.2008).

 VALEURS REMARQUABLES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Nombre de mesures de placement d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31 décembre 2008*								
Nombre de mesures de placement par l'ASE	934	1 056	455	1 184	521	1 294	5 444	126 667
Nombre de mesures de placement par le juge – placement direct	65	105	51	92	87	98	498	20 248
Total	999	1 161	506	1 276	608	1 392	5 942	146 915
Nombre d'enfants bénéficiaires d'une action éducative à domicile (AED) au 31 décembre 2008**	237	113	128	245	307	844	1 874	43 122
Nombre d'enfants bénéficiaires d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) au 31 décembre 2008**	411	863	279	746	503	959	3 761	103 737
Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (actions éducatives et mesures de placement) au 31.12.2008 pour 100 jeunes de moins de 20 ans	2,4%	2,0%	1,9%	1,6%	1,9%	1,9%	2,0%	1,9%
Nombre de jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en 2009 (secteur public et associatif, tous fondements)								
En investigation	358	274	391	653	449	691	2 816	ND
En placement	35	67	17	41	18	86	264	
En milieu ouvert	267	546	268	504	370	811	2 766	
Ensemble***	602	822	558	1 089	758	1 466	5 295	

*Source : BDSL, enquête sociale annuelle DREES auprès des conseils généraux (bénéficiaires au 31.12.2008, soit par les services de l'ASE soit par un service habilité).

** Source : BDSL, enquête sociale annuelle DREES auprès des conseils généraux (bénéficiaires au 31.12.2008 de l'action éducative en milieu ouvert par décision judiciaire (article 375) pris en charge par l'ASE).

***Le nombre de jeunes est «dédoublonné», c'est-à-dire qu'un jeune qui bénéficie par exemple d'une mesure de placement et d'une mesure de milieu ouvert est comptabilisé sur chacune de ces lignes mais ne compte que pour un jeune au total du département toutes fonctions confondues. Ceci explique pour quoi les effectifs de la ligne «ensemble» ne correspondent pas à la somme des jeunes des trois fonctions.

 VALEURS REMARQUABLES



Annexes

Formules de calcul
Index des sigles

Démographie :

- Densité de population en 2007 : $(\text{Nombre d'habitants au RP 2007} / \text{Superficie en km}^2)$
- Taux d'accroissement annuel de la population entre 1999 et 2007 : $((\text{Nombre d'habitants au RP 2007} / \text{Nombre d'habitants au RP 1999})^{(1/8)} - 1) * 100$
- Part des moins de 20 ans en 2007 : $(\text{Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2007} / \text{Population totale au RP 2007}) * 100$
- Part des moins de 60 ans en 2007 : $(\text{Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2007} / \text{Population totale au RP 2007}) * 100$
- Part des 20-64 ans en 2007 : $(\text{Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2007} / \text{Population totale au RP 2007}) * 100$
- Part des 65 ans ou plus en 2007 : $(\text{Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2007} / \text{Population totale au RP 2007}) * 100$
- Part des 75 ans ou plus en 2007 : $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2007} / \text{Population totale au RP 2007}) * 100$
- Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2007 : $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2007} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2007}) * 100$
- Indice de vieillissement en 2007 : $(\text{Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2007} / \text{Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2007}) * 100$
- Part des 25- 59 ans en 2007 : $(\text{Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2007} / \text{Population totale au RP 2007}) * 100$
- Part des 25- 59 ans vivant seules en 2007 : $(\text{Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2007} / \text{Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2007}) * 100$
- Part de familles monoparentales en 2007 : $(\text{Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2007} / \text{Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2007}) * 100$.

Emploi, chômage et revenu :

- Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2007 : $(\text{Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2007} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2007}) * 100$
- Part de cadres dans la population active en 2007 : $(\text{Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2007} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2007}) * 100$
- Part d'ouvriers dans la population active en 2007 : $(\text{Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2007} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2007}) * 100$
- Part d'employés dans la population active en 2007 : $(\text{Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2007} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2007}) * 100$
- Part de foyers fiscaux non imposés en 2007 : $(\text{Nombre de foyers fiscaux non imposés en 2007} / \text{Nombre total de foyers fiscaux en 2007}) * 100$

- Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 smic au 31 décembre 2009 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): $(\text{Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 smic} / \text{Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues}) * 100$
- Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 smic au 31 décembre 2009 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): $(\text{Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 smic} / \text{Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues}) * 100$
- Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2010: $(\text{Nombre de chômeurs moyen au 4^e trimestre 2009} / \text{Population active}) * 100$
- Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010: $(\text{Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31 décembre 2010} / \text{Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010}) * 100$
- Part de femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010: $(\text{Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2009} / \text{Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010}) * 100$
- Part de femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010: $(\text{Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010} / \text{Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010}) * 100$
- Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010: $(\text{Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010} / \text{Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010}) * 100$
- Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010: $(\text{Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010} / \text{Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010}) * 100$
- Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010: $(\text{Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2010} / \text{Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2009}) * 100$
- Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010: $(\text{Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010} / \text{Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2010}) * 100$.

Enseignement, scolarité :

- Part des jeunes de 18 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2007-2008) : $(\text{Nombre de jeunes de 18 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation} / \text{Nombre total de jeunes de 18 à 24 ans}) * 100$
- Taux de sortie sans qualification (année scolaire 2008-2009) : $((\text{Nombre de sortants de niveau Vbis-VI (collège, enseignement, pré-professionnel, années intermédiaires de CAP et de BEP)} / \text{Nombre total de sortants du secondaire}) * 100$
- Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2007 : $(\text{Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires au RP 2007} / \text{Nombre de jeunes de 20 à 29 ans au RP 2007}) * 100$
- Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (année scolaire 2009-2010) : Somme des taux d'accès par âge : $((\text{lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N} / \text{population d'âge 12 ans à la rentrée N-1}) + (\text{lauréats d'âge 14 ans à la session N} / \text{population d'âge 13 ans à la rentrée N-1}) + \dots + (\text{lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N} / \text{population d'âge 17 ans à la rentrée N-1})) * 100$
- Taux d'accès au baccalauréat (année scolaire 2009-2010) : Somme des taux d'accès par âge : $((\text{bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n} / \text{population d'âge 14 ans à la rentrée n-1}) + (\text{bacheliers d'âge 16 ans à la session n} / \text{population d'âge 15 ans à la rentrée n-1}) + (\text{bacheliers d'âge 17 ans à la session n} / \text{population d'âge 16 ans à la rentrée n-1}) + \dots + (\text{bacheliers d'âge 23 ans à la session n} / \text{population d'âge 22 ans à la rentrée n-1})) * 100$
- Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2009-2010) : $(\text{Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n} / \text{Nombre total de bacheliers de la session n}) * 100$
- Taux de collégiens boursiers (public) (année scolaire 2009-2010) : $(\text{Nombre d'élèves boursiers en collège} / \text{Nombre total d'élèves en collège}) * 100$
- Taux de lycéens boursiers (public) (année scolaire 2009-2010) : $(\text{Nombre d'élèves boursiers en lycée} / \text{Nombre total d'élèves en lycée}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2009-2010) : $(\text{Nombre de collégiens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2009-2010) : $(\text{Nombre de collégiens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2009-2010) : $(\text{Nombre de lycéens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$

- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2009-2010): $(\text{Nombre d'élèves en classe préparatoire aux grandes écoles de familles défavorisées} / \text{Nombre total d'élèves en classe préparatoire aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2009-2010): $(\text{Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées} / \text{Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100.$

Personnes handicapés:

Adultes handicapés:

- Taux d'équipement en maison d'accueil spécialisée (MAS) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2010 : $(\text{Nombre de lits en MAS} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans en 2008, estimations INSEE}) * 1\ 000$
- Taux d'équipement en foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2010 : $(\text{Nombre de lits en FAM} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans en 2008, estimations INSEE}) * 1\ 000$
- Taux d'équipement en foyer de vie pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2010 : $(\text{Nombre de lits en Foyer de vie} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans en 2008, estimations INSEE}) * 1\ 000$
- Taux d'équipement en établissement de service d'aide par le travail (ESAT) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2010 : $(\text{Nombre de places en ESAT} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans en 2008, estimations INSEE}) * 1\ 000$
- Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 59 ans au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de l'AAH} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans ou plus au RP 2007}) * 100.$
- Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2008: $(\text{Nombre d'allocataires de la PCH} / \text{Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2009}) * 1\ 000$
- Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2008: $(\text{Nombre d'allocataires de la PCH} / \text{Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2009}) * 1\ 000$
- Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2008: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP} / \text{Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2009}) * 1\ 000.$

- Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2008: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP} / \text{Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2009}) * 1\,000$.

Enfance et jeunesse handicapés :

- Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de l'AEEH} / \text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2007}) * 1\,000$.

Scolarité des enfants handicapés :

- Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010): $((\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé)}) * 100$
- Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010): $((\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public+privé)}) * 100$
- Répartition des élèves handicapés en classe ordinaire (a) et en classe spéciale (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010): $((a): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé)}) * 100; (b): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public+privé)} / \text{nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé)}) * 100))$
- Répartition des élèves handicapés en classe ordinaire (a) et en classe spéciale (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010): $((a): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public+privé)}) * 100; (b): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public+privé)} / \text{nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public+privé)}) * 100))$
- Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} et 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2009-2010): $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés avec le trouble } x / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés}) * 100$.

Personnes âgées:

- Taux d'équipement en structure d'hébergement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2010 (lits maisons de retraite, logements de logements-foyers, et lits d'hébergement temporaire): $(\text{Nombre de lits installés en structure d'hébergement pour personnes âgées} / \text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus en 2008, estimations INSEE}) * 1\,000$
- Taux d'équipement en lits médicalisés pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2010 (lits d'EHPAD, Lits de soins de longue durée): $(\text{Nombre de lits installés en structure d'hébergement médicalisée pour personnes âgées} / \text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus en 2008, estimations INSEE}) * 1\,000$
- Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1 000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires du minimum vieillesse} / \text{Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2007}) * 1\,000$
- Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à domicile (APA) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2008: $((\text{Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement (sous ou hors dotation globale)} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus en 2008, estimations INSEE})) * 1\,000$
- Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2009: $((\text{Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2007})) * 1\,000$.

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté:

- Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle non majoré (ex RMI) pour 100 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2009 : $(\text{Nombre d'allocataires du RSA «socle non majoré» (ex RMI)} / \text{Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2007}) * 100$
- Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle majoré (ex API) pour 100 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires du RSA «socle majoré» (ex API)} / \text{Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2007}) * 100$
- Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ASS} / \text{Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2007}) * 100$
- Taux d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA) pour 10 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ATA} / \text{Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2007}) * 10\,000$
- Taux d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ASI} / \text{Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2007}) * 1\,000$

- Densité de logements sociaux (Enquête EPLS au 01.01.2009): $(\text{Nombre de logements sociaux} / \text{Nombre de ménages au RP 2007}) * 100$
- Taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ALS} / \text{Nombre de ménages au RP 2007}) * 1\ 000$
- Taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ALF} / \text{Nombre de ménages au RP 2007}) * 1\ 000$
- Taux d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de l'APL} / \text{Nombre de ménages au RP 2007}) * 1\ 000$.

Adultes et familles en difficulté :

- Taux d'équipement en lits de centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2010 : $(\text{Nombre de lits ou places installés en CHRS} / \text{Nombre de personnes de 20 à 59 ans en 2008, estimations INSEE}) * 1\ 000$
- Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2010 : $(\text{Nombre de places d'hébergement} / \text{Population de 20 à 59 ans en 2008, estimations Insee}) * 1\ 000$
- Taux de bénéficiaires de la couverture maladie complémentaire (CMU C) pour 100 personnes au 31.12.2009 : $(\text{Nombre de bénéficiaires de la CMU C} / \text{Population totale (estimations Fonds CMU)}) * 100$.

Protection de l'enfance :

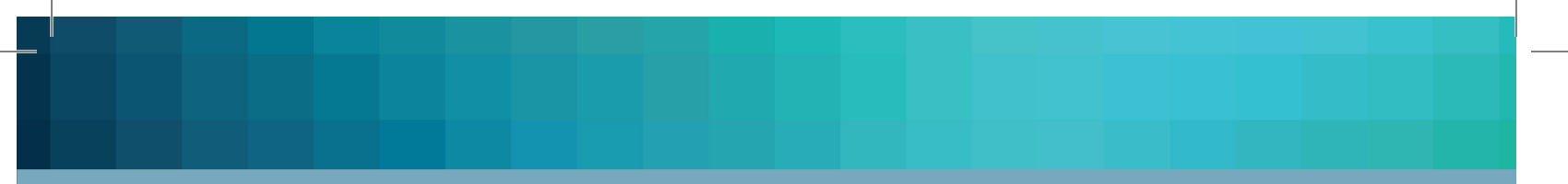
- Taux d'équipement en établissement de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2010 : $(\text{Nombre de lits ou places installés en établissement d'aide sociale à l'enfance} / \text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans en 2008, estimations INSEE}) * 1\ 000$
- Taux de bénéficiaires de mesure d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2008 : $(\text{Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements} / \text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans en 2008, estimations INSEE}) * 100$.

Autres indicateurs :

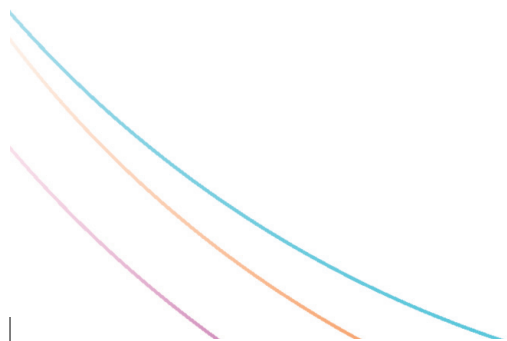
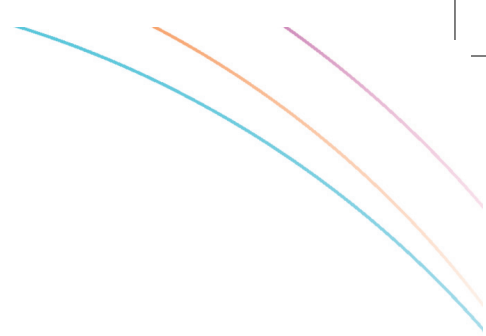
- Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour 1 000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2009: $(\text{Nombre d'allocataires de la PAJE} / \text{Nombre de familles ayant des enfants au RP 2007}) * 1\ 000$.

- AAH** Allocation adulte handicapé
- ACTP** Allocation compensatrice tierce personne
- AED** Actions éducatives à domicile
- AEEH** Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- AEMO** Actions éducatives en milieu ouvert
- ALF** Allocation de logement à caractère familial
- ALS** Allocation de logement à caractère social
- AME** Aide médicale d'état
- APA** Aide personnalisée à l'autonomie
- API** Allocation parent isolé
- APL** Aide personnalisée au logement
- ARS** Agence régionale de santé
- ASE** Aide sociale à l'enfance
- ASI** Allocation supplémentaire d'invalidité
- ASPA** Allocation de solidarité aux personnes âgées
- ASS** Allocation spécifique de solidarité
- ASV** Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
- ATA** Allocation temporaire d'attente
- BIT** Bureau international du travail
- CADA** Centre d'accueil des demandeurs d'asile
- CAF** Caisse d'allocation familiales
- CARSAT** . . . Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- CDAPH** . . . Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CHRS** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CMU** Couverture maladie universelle
- CMU C** . . . Couverture maladie universelle complémentaire
- CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie
- CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles
- CPH** Centre provisoire d'hébergement
- DARES** . . . Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
- DEFM** Demandeur d'emploi en fin de mois
- DGI** Direction générale des impôts
- DIRPJJ** . . . Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

- DIRRECTE** . Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DNB** Diplôme national du brevet
- DREAL** . . . Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DREES** . . . Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- DRJSCS** . . Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- EHPAD** . . . Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EPLS** Enquête sur le parc locatif social
- ESAT** Entreprise de service d'aide par le travail
- FAM** Foyer d'accueil médicalisé
- FINESS** . . . Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- FJT** Foyer de jeunes travailleurs
- FTM** Foyer de travailleurs migrants
- IEM** Établissement pour déficients moteurs
- IME** Institut médico-éducatif
- INSEE** . . . Institut national de la statistique et des études économiques
- ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- MAS** Maison d'accueil spécialisée
- MDPH** . . . Maison départementale des personnes handicapées
- MECS** Maison d'enfants à caractère social
- MSA** Mutualité sociale agricole
- ORS** Observatoire régional de la santé
- OSC** Observation sociale du Centre
- PAJE** Prestation d'accueil du jeune enfant
- PCH** Prestation de compensation du handicap
- RMI** Revenu minimum d'insertion
- RP** Recensement de la population
- RSA** Revenu de solidarité active
- RSI** Régime social des indépendants
- SAMSAH** . . Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés
- SESSAD** . . Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- STATISS** . . Statistiques et indicateurs de la santé et du social
- STS** Section de technicien supérieur
- USLD** Unité de soins de longue durée



Réalisation : ORS Centre
Financement : DRJSCS Centre
Création graphique : Atelier J-Ph. Germanaud - Orléans (45)
Impression : Imprimerie Normalisée - Varennes-Vauzelles (58) - 09.2011



Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance

